



Observatoire
régional
de l'intégration
et de la ville

Centre de ressources
Grand Est



NOTE EXPLORATOIRE SUR LES ENJEUX DE TRANSITIONS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE



NOVEMBRE 2023





Siège : 1 rue de la Course 67000 Strasbourg

Antenne : 11 rue M-J Baillia-Rolland 51100 Reims

Tél. 03 88 14 35 89 contact@oriv.fr www.oriv.org

Directrice de publication : Murielle Maffessoli

Auteur : Rémi Fontaine

Mise en page : Céline Albert, Diane Hässig

PRESENTATION DE L'ORIV

L'Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV) est une association qui se donne pour mission d'agir en faveur de l'intégration, du développement social urbain et de la lutte contre les discriminations, en intervenant sur les enjeux sociaux et les politiques publiques. Elle soutient et accompagne des habitants-es et des élus-es, des acteurs-rices institutionnels-les, des professionnels-les et des associations. Elle produit et met à disposition des connaissances et des ressources, anime des temps collectifs et interpelle les acteurs sur les enjeux qu'elle repère. Implanté à Strasbourg, avec une antenne à Reims, l'ORIV déploie ses activités sur l'ensemble de la Région Grand Est. Il s'appuie sur une équipe de 8 salariées, en lien avec les administrateurs-rices de l'association. L'ORIV bénéficie de soutiens financiers émanant de l'Etat, de collectivités, de l'Europe ainsi que de ressources propres issues de prestations et des cotisations des adhérents-es de l'association.

A l'échelle nationale, l'ORIV participe au Réseau national des centres de ressources politique de la ville (RNCRPV) et au Réseau Ressources pour l'égalité des chances et l'intégration (RECI).

Une structure originale

L'association a pour objet de « développer et de diffuser des connaissances sur les questions relatives à l'intégration des populations immigrées, à la prévention des discriminations et à la cohésion sociale et territoriale en général »¹. La particularité de l'action de l'ORIV résulte de la complémentarité entre ces domaines d'intervention, le croisement des réflexions et la territorialisation de ses activités. Ces domaines s'inscrivent dans une volonté de l'association d'inscrire son action dans le registre de l'égalité (des droits par rapport aux immigrés, des territoires ou encore de traitement). Plus globalement, par son action, l'association a la volonté de faciliter le vivre ensemble et le lien social, en contribuant à faire progresser les connaissances, à transformer les représentations sociales et les pratiques des acteurs (publics et privés), en apportant son appui au développement des politiques publiques. Elle constitue de ce fait une entité originale, une interface voire un passeur, à la jonction de plusieurs « mondes », celui de l'action publique et de la recherche universitaire, celui des institutions et des associations.

3

Petit retour en arrière...

Créé en 1992 autour des enjeux d'intégration des populations immigrées en Alsace, l'ORIV a commencé à travailler sur les enjeux de cohésion sociale et urbaine en 1996. En 1997, il s'autosaisit de la question de la prévention et de la lutte contre les discriminations. En 1998, il est officiellement reconnu par l'Etat comme Centre de Ressources politique de la ville². Du fait de son histoire, l'ORIV intervient dans les trois domaines précités.

Centré, depuis sa création sur le territoire alsacien, l'Observatoire a été amené à compter de fin 2009, à la demande de l'Etat, à élargir son territoire d'intervention à la Lorraine. Ceci s'est fait en lien avec le Carrefour des Pays Lorrains (aujourd'hui Citoyens et Territoires), association de développement local. Depuis 2016, et en lien avec la création de la région Grand Est, dans un souci de cohérence d'intervention, l'activité de l'ORIV est déployée à l'échelle de cette nouvelle région.

¹ Article 2 des statuts

² Cadre de référence national : <https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/000- cadre de reference-crpv-bat.pdf>

LA NOTION DE TRANSITION, DE QUOI PARLE-T-ON ?	5
Une difficulté à définir le terme	5
Quels champs d’actions ce terme doit-il couvrir ?	6
Un enjeu majeur des politiques publiques aujourd’hui	6
RELATIONS ENTRE TRANSITIONS ET POLITIQUE DE LA VILLE/QUESTIONS URBAINES, QU’EN EST-IL ? ..	8
L’enjeu d’agir sur les quartiers populaires.....	8
Éléments clés de réflexion	11
DES ENJEUX DE TRANSVERSALITE ET DE NOUVEAUX MODES DE COOPERATION ENTRE ACTEURS ? .	12
Dans la littérature : une nouvelle façon de voir et de conduire l’action publique.....	12
Transition : des difficultés de mise en œuvre par les territoires.....	13
Éléments clés de la réflexion	13
LES ENJEUX LIES A L’HABITAT ET AU RENOUVELLEMENT URBAIN, ESPACES PRIVILEGES D’EXPERIMENTATIONS	14
L’urgence écologique se veut au cœur des projets et financements du NPNRU	15
Rénovation urbaine et transition écologique : démolir ou réhabiliter ?.....	15
Secteur du bâtiment : économie circulaire, réemploi ; lutte contre l’obsolescence précoce.....	16
L’impact positif des ressourceries et recycleries	17
L’AGRICULTURE URBAINE, UNE REPONSE A UN BESOIN D’ALIMENTATION DURABLE ET DE JUSTICE ALIMENTAIRE	18
Définitions et enjeux derrière l’agriculture urbaine	18
L’agriculture urbaine : une multitude de projets, aux exigences différentes	19
Une gouvernance alimentaire à travailler sur les territoires.....	19
Les limites et obstacles auxquels se frotte l’agriculture urbaine	20
Un enjeu transversal de santé publique à développer	22
UN ENJEU DE MOBILITES INCLUSIVES DANS LES QPV, POUR FACILITER LE QUOTIDIEN	23
Des enjeux d’équité territoriale à travailler, en parallèle d’une sortie du « tout voiture »	23
Des dynamiques de mobilité particulières dans les QPV :	23
Un intérêt à penser en termes de <i>motilité</i>	24
QUELQUES ELEMENTS SUR LES ENJEUX DE TRANSITION NUMERIQUE	25
ANNEXE – RESSOURCES SUR « TRANSITIONS »	27

LA NOTION DE TRANSITION, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Une difficulté à définir le terme

Le terme de transition apparaît comme l'ensemble des pratiques devant agir pour un développement durable des territoires, et une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il correspond à la nécessité d'engager un changement structurel de modèle économique et social. Une concrétisation en action du développement durable en somme. Cependant, en donner une définition est complexe dans le cadre des questions urbaines, tant les débats ont été riches à son propos.

En premier lieu, pourquoi parler de transition, et quand ce sujet émerge-t-il ? L'idée d'une transition écologique était déjà présente dans les discours des années 1970 (on trouve par exemple le terme dans le rapport Meadows en 1972), sans être un concept mobilisateur.

Ce n'est qu'à la fin des années 1990 et surtout dans les années 2000 que des chercheurs européens s'intéressent à la notion de transition, dans un contexte de changement global. L'analyse des nouveaux problèmes environnementaux, comme le changement climatique ou la raréfaction des ressources, conduit les chercheurs à s'intéresser aux transitions nécessaires pour aboutir à des modes de développement durable³.

La notion de transition, dans cette première approche, est abordée par le prisme des changements majeurs, des mutations profondes sans pour autant que ceux-ci soient brutaux ou rapides. Il s'agit d'une transition sur plusieurs décennies, qui implique de nombreux acteurs. C'est le paradigme du développement durable qui est mobilisé dans ces recherches, la transition devant amener les sociétés vers ce modèle. Les trajectoires de transition sont guidées par l'innovation technologique.

Une seconde approche des enjeux de transition émerge d'initiatives citoyennes à l'échelle locale. La transition répond alors à la nécessité d'inventer et de promouvoir à l'échelle des communautés des modes de vie « post-carbone ». Il s'agit d'un mouvement très hétérogène et, selon les lieux, l'accent est mis sur la transition alimentaire, la transition énergétique ou économique. Nous pouvons prendre l'exemple marquant du britannique Rob Hopkins, qui a initié en 2005 le mouvement international des villes en transition (qui compte aujourd'hui plus de 1300 groupes et initiatives dans 43 pays). Il a publié le *Manuel de Transition*⁴ en 2008.

Cette seconde approche est reprise par d'autres travaux en sciences humaines, qui envisagent la transition de manière plus globale, notamment après la crise économique de 2008. Cette transition est alors écologique, sociale, économique, politique, énergétique, alimentaire, territoriale, etc. La notion de transition se substitue alors au paradigme du développement durable⁵.

Suite à cela, la notion de transition, de plus en plus présente dans les sphères scientifiques et sociales, a alors connu un certain succès politique, du moins en Europe occidentale. En France, l'institutionnalisation de la transition s'est d'abord traduite par la création d'un conseil national de la transition écologique en 2012, ou encore la promulgation, en août 2015, de la « loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ». Mais si le vocabulaire a changé, si le recours à la notion de transition semble prendre acte de la nécessité de mettre en œuvre des changements majeurs, si l'adjectif « solidaire » semble davantage intégrer le pilier social du développement durable, les politiques définies s'inscrivent dans la continuité des politiques antérieures de développement durable⁶.

³ Beucher Stéphanie et Mare Marion, « Cadre épistémologique de la notion de transition en sciences humaines et en géographie », Bulletin de l'association de géographes français, 97-4 | 2021, 383-394

⁴ Hopkins Rob, Manuel de transition. De la dépendance au pétrole à la résilience locale, 2012, Écosociété, 212p

⁵ Theys Jacques, « Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ? », *Développement durable et territoires*, Vol. 5, n°1 | Février 2014

⁶ Semal Luc, « Une mosaïque de transitions en catastrophe. Réflexions sur les marges de manœuvre décroissantes de la transition écologique », *La Pensée écologique*, 2017/1 (N° 1)

Quels champs d'actions ce terme couvre-t-il ?

Les approches sont plus ou moins larges suivant les acteurs qui s'emparent de la question. Si les transitions écologique et énergétique sont des urgences au cœur des politiques publiques aujourd'hui, l'étude des transitions invite aussi à s'intéresser aux volets démocratique et numérique par exemple.

Ainsi, la notion de transition recouvre aujourd'hui des acceptations multiples. Jacques Theys⁷, vice-Président de la société française de prospective propose d'appréhender les transitions via trois dialectiques : entre continuité et discontinuité (long changement, processus continu d'un côté, ou bouleversement confus et éventuellement chaotique de l'autre), entre déterminisme et liberté (transition contrainte et subie, ou transition choisie, désirée), entre autonomie et hétéronomie (mise en mouvement par le bas de la société civile d'un côté, ou processus dirigé, plus ou moins collectivement accepté de l'autre).

Sur cette base, l'auteur propose quatre définitions de la notion de transition :

- « Intermède, de passage instable, incertain et parfois chaotique entre deux situations stables, entre deux états d'équilibre ». Cette définition met en lumière l'idée de crise, de rupture.
- « La transition comme processus de changement structurel majeur et à long terme » qui souligne au contraire des inerties, des certitudes ou des déterminismes forts.
- « La transition comme mise en mouvement, comme engagement dans une dynamique de transformation ». Il s'agit ici de considérer la volonté et la liberté d'agir, à l'opposé d'un mouvement subi.
- « La transition comme chemin, comme stratégie d'action » impulsée par les pouvoirs publics avec des objectifs « programmatiques ».

Ces différentes définitions montrent la complexité de la notion. S'y ajoute le fait que la notion est concurrencée par d'autres, tels que « mutation », « métamorphose », « bifurcation ». Enfin, face à l'urgence écologique, d'aucuns s'interrogent maintenant sur la pertinence de ce terme, qui ne serait, depuis son institutionnalisation, plus assez « fort ».

6

Un enjeu majeur des politiques publiques aujourd'hui

Malgré un terme polysémique et différents types d'approches, la transition est devenue une orientation centrale des politiques publiques, notamment en matière d'environnement (en particulier sous le volet énergétique) et de développement des territoires.

Elle se traduit par des modifications successives d'appellation du ministère de référence. En 2007, les Ministères de l'Ecologie et de l'Équipement fusionnent pour devenir celui de l'Ecologie et du Développement durable jusqu'en 2017. Ensuite, il est nommé Ministère de la Transition écologique et solidaire jusqu'en 2022, pour aujourd'hui relever d'une double approche Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et Ministère de la Transition énergétique. Le gouvernement d'Élisabeth Borne articule les enjeux de transition avec ceux de la cohésion des territoires, de la lutte contre les inégalités territoriales notamment dans les quartiers populaires des zones urbaines et les territoires ruraux.

Cette notion de transition a évidemment trouvé sa place dans le contexte législatif, a fortiori dans la loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)⁸ ; ou dans la Loi du 22 août 2021

⁷ Theys Jacques, « Comment s'orienter dans la transition ? », Premier Séminaire du Programme Cit'in – 23 mars 2018, Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord

⁸ Loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), site vie publique : <https://www.vie-publique.fr/loi/20729-ecologie-transition-energetique-croissance-verte>

portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets⁹, dans un esprit de justice sociale.

Derrière les enjeux d'aménagement et de développement territorial, à travers les transitions, il s'agit de lutter contre les urgences sociales et climatiques, tout en s'adaptant aux spécificités et vulnérabilités locales des territoires. Les échelons communaux et intercommunaux sont donc privilégiés pour la mettre en œuvre, la transition est vue comme un atout qui doit infuser les politiques publiques.

Finalement, à travers l'usage du terme de transition, l'enjeu mis en avant est celui de la nécessité d'un changement de modèle économique et social, qui doit transformer en profondeur notre façon de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. Le paradigme des « transitions » est un levier de réduction des inégalités, de justice sociale par une transition « juste », notamment dans les quartiers populaires.

Un des enjeux communs de la relation entre transition écologique et politique de la ville est celui des inégalités environnementales ou de la « justice environnementale ». Dans la contribution produite par le Réseau national des CRPV¹⁰ sur les liens entre ces deux politiques publiques, la transition écologique « peut être un levier efficace pour poser/reposer de manière générale la question du cumul des inégalités dans les territoires défavorisés, y réduire la précarité et y justifier des investissements importants, à condition de prendre en compte la réalité des situations vécues par les habitants dans ces territoires et leur expertise d'usage ».

⁹ Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, site vie publique : <https://www.vie-publique.fr/loi/278460-loi-22-aout-2021-climat-et-resilience-convention-citoyenne-climat>

¹⁰ Réseau national des Centres de ressources politique de la ville, « Politique de la ville et transitions, contribution des centres de ressources politique de la ville », novembre 2021

RELATIONS ENTRE TRANSITIONS ET POLITIQUE DE LA VILLE/QUESTIONS URBAINES, QU'EN EST-IL ?

Les transitions seraient donc un levier pour réduire les inégalités et œuvrer en faveur de la justice sociale, territoriale, environnementale. Ces combats sont au cœur de la politique de la ville, et structurent l'approche des transitions dans les quartiers. Comment ces relations se traduisent, ou pourraient se traduire sur les territoires ?

L'enjeu d'agir sur les quartiers populaires

Des quartiers plus touchés par le dérèglement climatique, quand bien même ses habitants-es sont celles et ceux qui y contribuent le moins

Les quartiers populaires font partie des territoires les plus touchés par le dérèglement climatique, les nuisances sonores et industrielles, la pollution, la malbouffe, et un accès aux soins plus discriminatoire. Pourtant, s'ils en souffrent le plus, les populations des quartiers populaires sont celles qui polluent le moins¹¹, avec des émissions trois à quatre fois moins importantes que les autres territoires. De plus, un rapport de 2019¹² pointe des inégalités qui sont à la fois « croissantes, interreliées et multidimensionnelles ». Il est souligné ainsi que les inégalités de revenus, inégalités sociales, inégalités politiques, et inégalités environnementales « se superposent et se renforcent, conduisant les plus vulnérables dans une spirale inégalitaire dont ils peinent à s'extraire ». Jean-Louis Borloo disait en 2018 que les populations des quartiers populaires sont des populations « avec 30% de recettes en moins, et 30% de besoins en plus »¹³. Le dérèglement climatique aggrave la vulnérabilité des populations les plus pauvres. Ce sont elles qui ont le plus à gagner de la lutte contre le réchauffement climatique, leur santé étant en jeu.

8% de la population française vit dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Ces lieux sont à la fois ceux où les gens cumulent le plus de vulnérabilités, mais ce sont également ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires pour faire face à ces conditions de vie défavorables. Il a été montré qu'à Paris les personnes les plus pauvres ont trois fois plus de chances de mourir lors d'un pic de pollution que les plus riches¹⁴, ou encore que dans les quartiers en périphérie, il y a de plus en plus d'enfants asthmatiques dû à la qualité dégradée de l'air. Au niveau de la chaleur, un baromètre d'opinion sur la vie dans les quartiers populaires, produit par l'ANRU avec l'appui de l'Institut Harris Interactive, montre que 70% des habitants-es en QPV ont été confrontés-es à des températures trop hautes dans leur logement pendant l'été, soit 14 points de plus qu'au niveau national¹⁵. Les zones défavorisées sont aussi celles qui ont le moins de possibilités pour contrebalancer de mauvaises conditions de vie, de par un manque d'espaces verts, de parcs, d'aires de jeux, ...

Pour rester sur cette idée de « première ligne », la gestion du Covid a également été un exemple de la vulnérabilité des quartiers populaires et de l'inéquation des politiques publiques. Les habitants-es ont été moins dépistés et plus durement touchés, avec une espérance de vie qui a chuté jusqu'à 2 ans sur certains territoires¹⁶. L'augmentation de ces inégalités de santé est à craindre avec les effets du dérèglement climatique. Il est alors légitime de se demander comment la puissance publique intervient face à ces problèmes.

¹¹ Comby Jean-Baptiste, « A propos de la dépossession écologique des classes populaires », *Savoir/Agir*, 2015/3 (N° 33)

¹² Rapport « Remède à l'inégalo-scepticisme. Une évaluation des inégalités en France au regard des objectifs de développement durable », 2019, 4 D, Wecf France

¹³ Intervention au journal télévisé de 20h sur France2 le 26/04/2018

¹⁴ « Pollution de l'air et pauvreté des enfants : de l'injustice sociale dans l'air », *Réseau Action Climat et UNICEF France*, 2021

¹⁵ « Baromètre d'opinion - Les Français dans leur quartier », *Baromètre ANRU – Harris Interactive*, 12 septembre 2022

¹⁶ « La santé des Franciliens. Diagnostic pour le projet régional de santé 2023-2027 », *Observatoire régional de santé*, février 2023, 246 p.

Un foisonnement de plans territoriaux en faveur des transitions, prenant que rarement en compte les spécificités des quartiers populaires

Le gouvernement souhaite inscrire les enjeux de transition au cœur de l'action publique. Cela se traduit par la multiplication des « contrats » et des « plans » entre l'Etat et les collectivités territoriales qui mettent en avant des objectifs de transition écologique : les PCAET (plan climat-air-énergie territorial), les PAT (plan alimentaire territorial), les CPER (contrat de plan Etat-Région), les contrats régionaux, les programmes européens, ... ainsi que les PLUI en matière d'urbanisme, qui intègrent un volet transitions. Plus récemment, dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement a lancé un nouveau type de contrat à destination des collectivités territoriales, afin de favoriser une approche partenariale entre l'État, les collectivités et les acteurs locaux et d'accompagner la relance dans les territoires, notamment sur les aspects de transition écologique et de cohésion territoriale. Ces contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) s'inscrivent dans une approche transversale des politiques publiques. Ils ont notamment pour ambition de faciliter l'accès aux financements étatiques déconcentrés pour les porteurs de projet, avec le préfet de département comme chef de file. Il convient de rappeler que la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains donne pour objectif d'articuler le Contrat de ville à d'autres objectifs, notamment grâce au CRTE : « *il conviendra de veiller à l'articulation réciproque des objectifs des contrats de ville et des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) selon des modalités à définir localement* »¹⁷.

Cependant, même si certains de ces plans non contraignants comme le PCAET, les PAT, ou encore les CRTE peuvent être des leviers lors de leur élaboration pour soulever des enjeux spécifiques aux QPV, force est de constater que ce n'est pas souvent le cas. La contribution des centres de ressource politique de la ville arrive à la conclusion (en 2021) que ces cadres contractuels territoriaux ne prennent pas assez en compte la réalité des territoires urbains et de leurs vulnérabilités¹⁸.

Une transition écologique dans les quartiers majoritairement impulsée par des associations et des habitants-es, mais à quelles conditions ?

Les politiques à l'échelle intercommunale ont du mal à rentrer en résonance avec la politique de la ville et avec les spécificités des QPV. L'approche par le bas peut permettre d'y répondre.

Les considérations écologiques ressortent des mouvements sociaux dans les quartiers populaires ces dernières années, et sont d'ailleurs liées à des questions d'inégalités, de justice, de précarité. Les exemples les plus marquants ont sûrement été lors du mouvement des gilets jaunes en fin d'année 2018, où à Saint-Denis notamment la phrase de Nicolas Hulot « fin du monde, fin du mois, même combat » est devenue un slogan repris massivement. On peut également citer le slogan de la manifestation du 18 juillet 2020 à Beaumont-sur-Oise à l'appel d'Alternatiba et du Comité Adama « Génération Adama, génération climat : on veut respirer », qui résonne comme un symbole de la réappropriation des territoires et de la construction d'une société plus juste et soutenable.

Un levier d'action est alors que le mouvement vienne du terrain, du « bas », comme le montre une chargée de mission dans un article de la Gazette des communes : « *Je n'ai pas vu d'impulsion de la part de la politique de la ville pour que les projets soutenus soient davantage tournés vers la transition écologique. Mais j'ai noté que les associations proposant des projets dans le cadre de la programmation politique de la ville l'intègrent de plus en plus* »¹⁹. Cet article donne également la parole à Hadrien Malier, doctorant en sociologie et spécialiste des

¹⁷ Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, p5.

¹⁸ « La santé des Franciliens. Diagnostic pour le projet régional de santé 2023-2027 », *Observatoire régional de santé*, février 2023, 246p

¹⁹ Mathilde Elie, « Social et transition écologique : dans les quartiers politique de la ville, l'impulsion vient du bas », *La Gazette des communes*, 04/11/2020, disponible ici :

<https://www.lagazettedescommunes.com/704209/social-et-transition-ecologique-dans-les-quartiers-politique-de-la-ville-limpulsion-vient-du-bas/>

questions environnementales dans les zones défavorisées, qui explique que si les habitants-es des QPV restent la cible de politique bien précises et ne sont donc pas « exclus » de la transition écologique, la question est de savoir si ces politiques leur permettent de « se saisir des enjeux environnementaux et d’exprimer leurs attentes de manière adéquate »²⁰.

En effet, les habitants-es des QPV ne se retrouvent que difficilement dans l’écologie politique dominante. L’écologie y est souvent associée à une préoccupation de classe sociale plus aisée, dans la mesure où elle relèverait d’enjeux dits « post matérialistes » qui échapperaient à tous ceux devant faire face à des difficultés matérielles²¹. Le champ politique a longtemps considéré les habitants-es des quartiers comme un public à sensibiliser, s’adressant à elle-eux avec des consignes culpabilisantes, et les renvoyant à une position inférieure²². Ces visions stigmatisantes, moralisantes et individuelles ont conduit à une fracture sociale, les habitants-es se sentant exclus du mouvement écologiste. Comment alors permettre aux habitants-es de QPV de se saisir de ces enjeux, qui croisent des priorités sociales incontournables ? Les travaux menés (cf. bibliographie en annexe) montre qu’il s’agit simplement de ne pas faire la morale, mais de donner envie de faire, donner la possibilité aux gens de mettre en place des choses. Hadrien Malier montre qu’il faut repartir de leurs attentes concrètes, imaginer avec les habitants-es des politiques permettant de résoudre des problèmes qui leur importent, co-construire de vraies politiques ne se résumant pas à de la participation, pour donner l’impression qu’on les associe. Il s’agit d’une écologie de proximité, avec des propositions portées par les associations et habitants-es, qui approfondie la conception de la question écologique comme question sociale²³.

A ce titre, on peut citer la Convention citoyenne locale pour le Climat mise en place en septembre 2021 sur l’intercommunalité de Seine-Saint-Denis *Est Ensemble*, où 100 citoyens-nes représentatifs-ves du territoire ont remis 200 propositions en février 2022. Cette Convention a mené le Maire de Montreuil, Patrice Bessac, à affirmer que « Dès lors qu’on donne leur place aux quartiers populaires dans le jeu politique et qu’on ouvre des espaces de participation, ils s’en saisissent et cassent ce préjugé qui voudrait qu’ils soient désintéressés des questions climatiques »²⁴. De la même manière, Mohammed Mechmache, Président de Pas sans nous, considère qu’« on nous explique que les habitants des quartiers populaires seraient moins concernés par l’écologie, mais on ne leur donne pas les moyens de parler écologie »²⁵.

Un autre exemple éclairant est l’activisme de Fatima Ouassak. Dans son ouvrage *Pour une écologie pirate. Et nous serons libres*²⁶, elle part du constat, déjà évoqué, que les classes populaires sont les premières victimes du dérèglement climatique, mais qu’elles sont pourtant exclues du mouvement écologiste. L’autrice questionne alors comment élargir le front écologiste à ces territoires et populations, en développant un autre rapport à la question écologique que celle des « classes moyennes blanches du centre-ville ». Elle défend notamment la thèse qu’aujourd’hui les personnes dans les quartiers ne se sentent pas chez elles, à cause de processus de « désancrage » et « d’emmurement ». L’écologie dans les quartiers passe alors avant tout par de l’ancrage territorial et de la réappropriation du pouvoir politique, avec l’objectif que les gens se sentent assez chez eux pour vouloir protéger leur terre. Fatima Ouassak a notamment fait partie du groupe de mamans « Front de Mères » à l’origine de l’ouverture de la Maison de l’écologie populaire « Verdragon » à Bagnolet. Elle explique comment ces projets sont nés d’une volonté d’alternative végétarienne à la cantine scolaire : « Cela a été vu comme une revendication communautariste et islamiste. Comme si, en banlieue, il était

²⁰ Ibid

²¹ Comby Jean-Baptiste, « A propos de la dépossession écologique des classes populaires », *Savoir/Agir*, 2015/3 (N° 33)

²² Richardot Robin, « Entre sobriété subie et sobriété choisie, les questions écologiques s’installent dans les quartiers populaires », *Le Monde*, 06/03/2023, disponible ici :

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/03/06/entre-sobriete-subie-et-sobriete-choisie-les-questions-ecologiques-s-installent-dans-les-quartiers-populaires_6164262_3224.html

²³ Comby Jean-Baptiste, Malier Hadrien, « Donner aux classes populaires les moyens de leur écologie », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 2023/1 (N° 77), p. 28-31

²⁴ Robin Richardot, *op cit*

²⁵ Ibid

²⁶ Fatima Ouassak, *Pour une écologie pirate. Et nous serons libres*, 2023, La Découverte, 198p

inconcevable qu'on mène ce genre de combat autour de l'alimentation pour la planète et la santé de nos enfants et non pour la religion »²⁷. Ce qui fait dire à la politologue et militante que « quand on veut être écolo dans les quartiers on nous en empêche », et que « les quartiers populaires ne sont pas plus oubliés qu'entravés dans l'auto-organisation »²⁸. Cette expérience montre que les impulsions par le bas fonctionnent, mais qu'ouvrir le jeu politique et les espaces de discussion ne vont pas de soi.

Éléments clés de réflexion

Il y a un enjeu majeur à travailler sur la manière d'agir dans les quartiers populaires, avec leurs habitants-es. La décentralisation et la posture d'Etat animateur, conduisant à des contractualisations entre l'Etat et des Collectivités, bien que pouvant faire levier, ont souvent des difficultés pour prendre en compte les spécificités des QPV. Ces territoires étant particulièrement vulnérables et les inégalités étant interreliées, il est nécessaire d'agir sur ces quartiers touchés à fortiori plus qu'ailleurs, par la pollution, les problèmes d'accès à la santé, à une nourriture saine etc. Une solution est alors d'impulser la transition par le bas, par une écologie de proximité, émancipatrice. L'économie sociale et solidaire semble notamment être un atout dans cette perspective.

Cela suppose toutefois de lever plusieurs freins et obstacles à franchir: donner de la place à l'auto-organisation, ouvrir le jeu politique et les espaces de discussions, travailler sur la légitimité des habitants-es, reconnaître leur expertise d'usage, permettre que les habitants-es aient du temps disponible à y consacrer, etc... Il sera primordial d'œuvrer avec les collectivités territoriales, afin de renforcer les actions et apporter un soutien financier et logistique à la transition.

Pour y parvenir il est nécessaire de revoir les manières de travailler. Que ce soit entre échelles d'action, avec de la médiation et de nouveaux acteurs, au sein des collectivités par de la transversalité dans les politiques publiques.

²⁷ Richardot Robin, « Entre sobriété subie et sobriété choisie, les questions écologiques s'installent dans les quartiers populaires », Le Monde, 06/03/2023

²⁸ Paloma Moritz, BLAST le souffle de l'info, *L'écologie pirate : un projet de résistance pour se libérer* [Vidéo]. YouTube, disponible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=GffZtcHvxCs>

DES ENJEUX DE TRANSVERSALITE ET DE NOUVEAUX MODES DE COOPERATION ENTRE ACTEURS ?



Dans la littérature : une nouvelle façon de voir et de conduire l'action publique

La question des transitions invite les acteurs de la politique de la ville à regarder les projets et les territoires sous un nouvel angle et à construire des projets au regard d'objectifs nouveaux. Il y a en effet une multitude de thématiques à aborder, correspondant à la diversité des champs impactant la vie des habitants-es et de leurs quartiers : habitat, mobilité, alimentation, santé, insertion, éducation, biodiversité, démocratie... Cette diversité implique alors une « approche intégrée »²⁹ qui rejoint l'esprit et la méthode inscrits dans l'ADN de la politique de la ville. Les transitions demandent de nouvelles formes de coopération, d'ingénierie, de transversalité, la prise en compte de nouveaux acteurs, ... Une nouvelle façon de voir les politiques publiques en somme. Face à la nécessité de changer de modèle sociétal et de consommation dont les QPV sont les plus victimes, il fait sens que ces quartiers soient pionniers d'un nouveau modèle, où tous les acteurs ont des leviers pour agir. Ce nouveau modèle se conjugue parfaitement avec la politique de la ville comme terrain d'expérimentation, tout en répondant aux objectifs de réduction des inégalités sociales et territoriales.

Ces changements attendus nécessitent cependant d'accompagner une montée en puissance « des acteurs locaux et des chaînes d'ingénierie qui participent à la mise en œuvre des stratégies et des initiatives territoriales »³⁰. Pour des questions financières, ces changements nécessitent une approche mutualisée entre les niveaux locaux et plus « supra » (comme le national), et en lien avec de nouveaux partenaires (biodiversité, énergie, déchets...). Le territoire est ici perçu comme espace privilégié de développement de relations entre acteurs, d'interconnaissances. Il s'agit notamment de décroquer, faire basculer les manières de faire³¹.

Dans la même veine, le rapport « Les transitions territoriales, un défi & une opportunité pour les acteurs du développement territorial »³² développe l'idée que la transition écologique se joue majoritairement dans la qualité des interactions entre politiques publiques et initiatives de la société civile, la qualité des relations entre porteurs d'innovation et collectivités territoriales. Cela passerait notamment par le développement « d'opérateurs territoriaux de la transition, ayant capacité à diffuser de nouvelles valeurs et principes d'action »³³. Cette nouvelle gouvernance « multiniveaux » permettrait de l'intermédiation, des échanges de normes et valeurs nouvelles, et de faciliter de nouvelles trajectoires de développement. Cette notion d'opérateur se serait développée suite aux mutations de l'Etat gouvernant « à distance » et à l'avènement du « nouveau management public »³⁴.

²⁹ Consiste en la « (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques », <https://www.coe.int/fr/web/genderequality/council-of-europe-standards-and-institutional-setting>

³⁰ Réseau national des Centres de ressources politique de la ville, « Politique de la ville et transitions, contribution des centres de ressources politique de la ville », novembre 2021

³¹ Perdrigeat Julian, cofondateur de la Fabrique des Transitions, dans la Web conférence *Prendre en compte les transitions dans les contrats de ville : par où commencer ?*, CRPV PQN-A, 31/05/2023, disponible en replay : <https://pqn-a.fr/fr/ressources/analyses/retour-sur-la-web-conference-prendre-en-compte-les-transitions-dans-les-contrats-de-ville-par-ou-commencer>

³² Unadel et IRDSU, *Les transitions territoriales, un défi & une opportunité pour les acteurs du développement territorial*, 17/10/2021, 48p

³³ Ibid

³⁴ *New Public Management*, une nouvelle forme de gestion publique basée entre autres sur une culture du résultat et l'emprunt de pratiques et d'outils issus du privé.

Transition : des difficultés de mise en œuvre par les territoires

Trois processus en interaction sont donc à l'œuvre au niveau de l'ingénierie territoriale : l'inter territorialité (les liens avec les territoires voisins, l'imbrication des échelles, la reconnaissance des différenciations des territoires), l'intégration territoriale (organiser l'action publique locale en réseau, articuler les compétences des différentes collectivités, intermédiations), et l'innovation par les acteurs locaux.

Les collectivités locales, bien qu'actrices incontournables de la mise en œuvre des politiques nationales, peuvent peiner à mettre en œuvre la transition, à cause de difficultés persistantes comme l'articulation des temporalités entre les échelles d'intervention, la superposition de normes, la coordination avec les opérateurs nationaux de l'énergie/eau/foncier/mobilités, la réduction de l'autonomie budgétaire des collectivités et la faiblesse des moyens consacrés à la recherche et l'expérimentation, ou encore le scepticisme de la société civile. Les collectivités peuvent avoir du mal à sortir du modèle compétitivité/attractivité/métropolisation, et donc à décrire un horizon précis à atteindre.

D'autres freins ont été identifiés au niveau des collectivités quant à la transition écologique et sociale³⁵. Tout d'abord des freins structurels comme la difficulté à garder une indépendance financière, la forte rotation de la population, le manque de moyens humains et financiers, le fait qu'il y ait beaucoup d'interlocuteurs et de programmes pour capter des financements, ou encore des délais trop courts pour répondre aux appels à projets. A cela s'ajoute des freins conjoncturels, notamment les plans de relance souvent éloignés des besoins locaux, ainsi que le manque d'ingénierie.

Éléments clés de la réflexion

L'objectif d'adaptation et de transformation en profondeur des modes de vie et de productions est aujourd'hui clairement formulé dans le cadre des politiques publiques, avec des engagements à différentes échelles. Mais l'enjeu porte désormais sur la manière de conduire ces transformations, et comment elles impactent les modes de travail des acteurs et actrices. La transition écologique n'est ni une compétence propre, ni une compétence spécifique de l'Etat ou d'un niveau de collectivité territoriale. Tous disposent de leviers pour agir. Il est relevé un enjeu de coordination de l'action publique entre l'Etat et les collectivités, entre collectivités, mais aussi entre les compétences pour passer à une politique transversale en faveur des transitions.

Dans ce contexte, les politiques publiques locales constituent à la fois le relais de mise en œuvre, mais également l'espace d'expérimentation et d'invention de nouveaux modes de faire. Les expériences territoriales pionnières couplées à des approches théoriques ont permis de documenter la conduite du changement. Ces enseignements se diffusent progressivement dans l'action publique (Opérateur territorial des transitions, pôles territoriaux de coopération économique / PTCE, Tiers-lieux, ...), et conduisent à repenser les rapports entre pouvoirs publics et société civile.

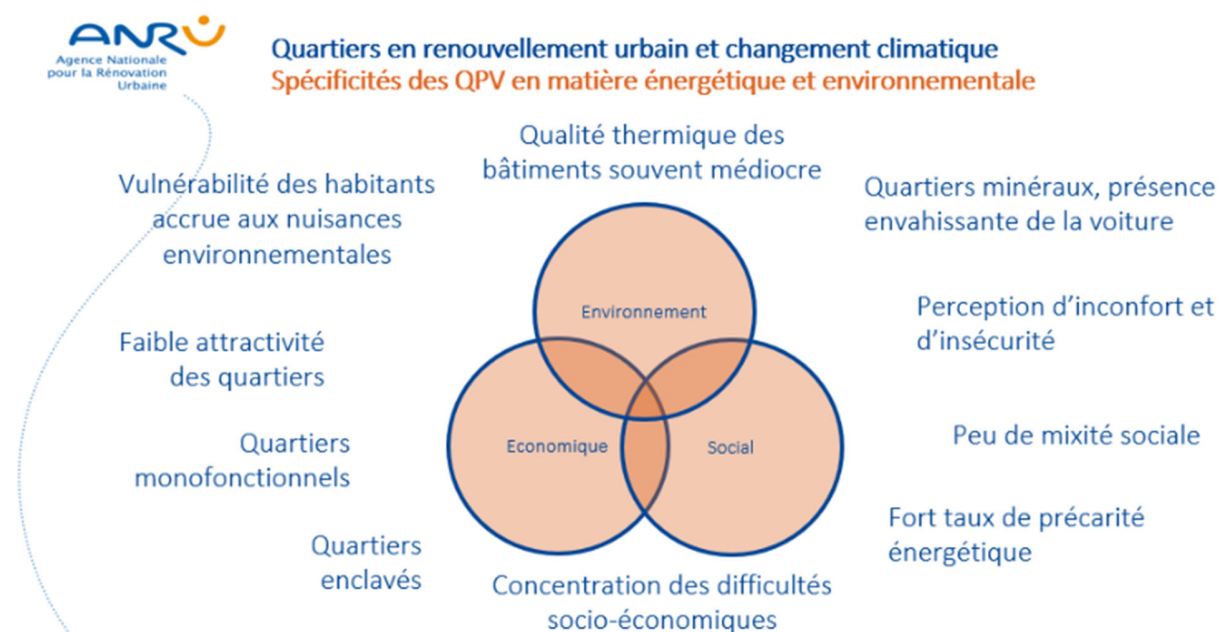
³⁵ « Le financement de la transition écologique et sociale dans les villes de banlieue », *Associations des maires Ville et Banlieue et l'AFL (Agence France Locale)*, Mai 2021

LES ENJEUX LIES A L'HABITAT ET AU RENOUVELLEMENT URBAIN, ESPACES PRIVILEGES D'EXPERIMENTATIONS

Aujourd'hui, quand on pense écologie dans les quartiers, l'agenda politique met en avant la question du logement et du renouvellement urbain/rénovation des bâtiments, que ce soit à cause de la crise énergétique, du nombre de « passoires thermiques » dans les QPV, ou encore de la place médiatique que cet enjeu occupe, de par les montants financiers en jeu.

Pour ce qui est du renouvellement urbain, les projets prévoient, dans l'optique de répondre conjointement à l'urgence sociale et écologique, « des centaines de milliers de rénovations lourdes de logements, de constructions neuves performantes, d'aménagements d'espaces publics de qualité... Des quartiers durables plus sobres, plus inclusifs, pensés en amont pour mieux répondre aux problématiques d'îlots de chaleur, d'eaux pluviales ou de désenclavement »³⁶.

Les travaux autour des quartiers en renouvellement urbains concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ont permis d'identifier les dysfonctionnements à prendre en compte, notamment sur le plan énergétique et environnemental :



Le taux de précarité énergétique chez les habitants-es de QPV est élevé, notamment à cause de la mauvaise qualité thermique de nombre d'habitations. De plus, les QPV sont généralement plus exposés aux nuisances environnementales qu'ailleurs. En plus des difficultés sociales et économiques des habitants-es, il est donc nécessaire de prendre en compte leur vulnérabilité accrue aux effets du changement climatique.

³⁶ « La rénovation urbaine, un levier pour la transition écologique », ANRU, 20/01/2021, disponible ici : <https://www.anru.fr/actualites/la-renovation-urbaine-un-levier-pour-la-transition-ecologique>

L'urgence écologique se veut au cœur des projets et financements du NPNRU

L'ANRU, au titre des opérations de renouvellement urbain, a fait de la transition écologique un enjeu clé. Le NPNRU va financer 14 milliards d'euros dans ces quartiers, pour des travaux à hauteur de 40 milliards à la fin du programme. Afin que ces projets prennent en compte les enjeux écologiques, les financements sont soumis à des conditions, des objectifs incontournables, dont celui de « viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers » ou « renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants ». « *Les enjeux énergétiques (performance des bâtiments et approvisionnement en chaleur renouvelable notamment) doivent être appréhendés à l'échelle du quartier pour mieux prioriser les interventions et optimiser la maîtrise des charges des habitants. De manière générale, une approche environnementale globale est attendue pour limiter la consommation des ressources (eaux, déchets...) et favoriser l'adaptation aux changements climatiques* »³⁷. Seules les opérations de requalification qui obtiennent à minima le label « haute performance énergétique rénovation » sont finançables. Si les projets s'inscrivent dans une logique d'excellence, les aides peuvent faire l'objet de modulations à la hausse.

Les collectivités sont par ailleurs invitées par l'ANRU à s'inscrire dans la démarche EcoQuartier, un référentiel de 20 engagements pour les porteurs de projets. Le 16^{ème} engagement prescrit de « produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux changements climatiques et aux risques ».

Dans cette perspective, l'ANRU a souhaité soutenir des quartiers s'inscrivant dans une démarche « *Quartier résilient* ». Dans le cadre de cette démarche, l'ANRU intervient pour permettre la montée en qualité des projets, et s'assurer que tous les projets ne soient pas obsolètes face à l'urgence climatique. Dans un article du journal *Le monde*, l'ancien Ministre Olivier Klein soutient à ce propos qu'« *il faut qu'on aille plus loin dans la rénovation thermique des bâtiments, sur l'aménagement urbain de nos quartiers pour favoriser les espaces verts* »³⁸. De plus, il sera mis en place un accompagnement renforcé pour 50 quartiers avec des fragilités territoriales significatives au regard notamment d'enjeux climatiques et énergétiques. Le Ministre du logement a promis de financer cet accompagnement à hauteur de 100 millions d'euros. Cela représentant 2 millions d'euros supplémentaires pour chacun de ces 50 projets. Le Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023 a d'ailleurs acté « *l'ajout de 24 nouveaux quartiers retenus dans le programme « quartiers résilients » d'accompagnement à la transition écologique des quartiers* »³⁹.

Rénovation urbaine et transition écologique : démolir ou réhabiliter ?

Face à ces enjeux écologiques et énergétiques dans le logement en QPV, une des questions qui se posent est celle de savoir s'il est préférable de démolir un bâtiment, ou bien de le réhabiliter. Si jusqu'ici il était majoritairement question de détruire pour mieux reconstruire, est-ce que l'inflation et la hausse des prix des matériaux changent la donne en faveur de réhabilitations ? Anne-Claire Mariot, directrice générale de l'ANRU, affirme qu'il y a un vrai débat en interne. Cependant, elle défend que la démolition aurait tout de même de multiples avantages : elle permet d'ouvrir le quartier sur l'extérieur, de mieux favoriser la mixité sociale, et de permettre un diagnostic de performance énergétique de rang « A », là où la réhabilitation ne le permet pas. De par ces éléments, la démolition pourrait être plus écologique sur le long terme, en plus d'être en réalité moins coûteuse que la réhabilitation⁴⁰. De plus, la rénovation thermique des bâtiments, les réseaux de chaleur,

³⁷ Objectif 5 du Règlement général de l'ANRU relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain

³⁸ Robin Richardot, « La rénovation urbaine en plein débat face aux enjeux climatiques », *Le Monde*, 06/03/2023, disponible ici : https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/03/06/face-aux-enjeux-climatiques-la-renovation-urbaine-en-plein-debat_6164298_3224.html

³⁹ Comité Interministériel des villes, Dossier de Presse, 27 octobre 2023

⁴⁰ Richardot, *op cit*

l'alimentation en énergie renouvelable des logements restent des pistes pertinentes d'actions à mettre en place.

Ce même article du journal *Le Monde* interroge la place que prend cette politique dans les défis environnementaux en banlieue. L'ancien Ministre Olivier Klein assure que « le prochain programme de renouvellement urbain doit prendre en compte toutes les dimensions écologiques. La politique de la ville n'a pas de sens si les programmes urbains ne s'accompagnent pas de programmes sur les mobilités douces, l'alimentation, la qualité de l'eau, l'emploi, etc. »⁴¹.

Secteur du bâtiment : économie circulaire, réemploi ; lutte contre l'obsolescence précoce

Les démolitions constituent également un levier en terme de transitions, que ce soit dans le recyclage ou le réemploi des déchets (la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 prévoit un objectif de 70% de valorisation des déchets du bâtiment) et plus largement de l'économie circulaire.

Il y a en effet, en termes de transition, une opportunité à saisir dans l'intégration du réemploi afin de réduire l'impact des projets sur l'environnement en valorisant l'accumulation de matériaux liée à la démolition de plus de 100 000 logements.

Le réseau national des CRPV voit comme un puissant levier l'inscription dans les cahiers des charges pour les démolitions les objectifs de recyclage des déchets de chantier. Pour la (re)construction, même chose avec des objectifs de réemploi pour les bailleurs. Cela permet notamment le développement de partenariats avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). La dimension économie circulaire de ces projets (valorisation et tri des déchets) génère de l'emploi non délocalisable, et bénéficie aux habitants-es des quartiers grâce à l'insertion de clauses sociales. Pour se faire, il existe des démarches visant à faciliter la mise en œuvre de démolitions durables et du recyclage des déchets issus de déconstructions. Nous pouvons citer le projet DEMOCLES coordonné par l'Ademe, une « *démarche collaborative intégrant l'ensemble de la chaîne des acteurs, et qui vise à faire émerger les clés de la démolition durable, en identifiant les difficultés techniques et opérationnelles* »⁴². L'Union sociale pour l'habitat (USH) a aussi publié un référentiel des bonnes pratiques à destination des bailleurs sociaux en matière d'économie circulaire et de réemploi. Ces bonnes pratiques consistent notamment à repenser la gestion des ressources en termes de « cycle de vie », à territorialiser les démarches, et à mettre le lien social au cœur de celles-ci⁴³.

Lors du cycle de rencontre « des quartiers en transition » proposé par l'IREV, la synthèse de la troisième rencontre « Des matières premières épuisables : vers l'économie circulaire dans les quartiers prioritaires »⁴⁴ invite à aller plus loin que les réflexions sur le réemploi lié à la démolition des bâtiments. Il y a en effet un vrai travail à engager dans l'urbanisme du futur afin de faire des démolitions une solution de dernier recours. En effet, une réflexion est à mener sur la qualité urbaine et architecturale, ainsi que sur la mutabilité des constructions, afin d'éviter une obsolescence précoce. Le projet de loi Climat et Résilience au travers de son article 54 « Etude du potentiel de réversibilité du bâtiment avant sa construction ou sa démolition » invite par exemple à envisager un nouvel usage au bâtiment plutôt que de le démolir.

⁴¹ ibid

⁴² « Déchets du bâtiment et des travaux publics », Site du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, 4 avril 2022, [disponible ici] <https://www.ecologie.gouv.fr/dechets-du-batiment-et-des-travaux-publics>

⁴³ « Economie circulaire. Référentiel pour son application dans les métiers des organismes Hlm », USH, 13 avril 2021

⁴⁴ Martin Pierre-Edouard et Auclair Pauline, « Synthèse Quartier en transitions #3, Des matières premières épuisables : vers l'économie circulaire dans les quartiers prioritaires », IREV, septembre 2021, disponible ici : <https://irev.fr/thematiques/transition/cycle-de-rencontres-des-quartiers-en-transition-qet/3-qet-des-matieres>

L'impact positif des ressourceries et recycleries

Les opérations physiques du volet renouvellement urbain de la politique de la ville ne sont pas les seules manières d'envisager le réemploi et l'économie circulaire. Les cahiers de l'ANRU proposent un deuxième champ d'innovation que sont les « recycleries/ressourceries innovantes lorsqu'elles associent des services complémentaires ou des processus revisités à leur activité classique de revente d'objets de seconde main ». Les ressourceries apportent une réponse à des problématiques multiples des quartiers :

- Elles vont agir sur le reste à vivre des ménages en proposant une offre ou des services à faible coût, ce qui augmentera le pouvoir d'achat par la même occasion ;
- La pédagogie autour du réemploi peut également limiter les dépôts sauvages ;
- En tant qu'activité économique, les ressourceries permettent la redynamisation de l'économie locale notamment sur sa vocation sociale et solidaire ;
- Elles permettent en outre la création d'emplois au sein des quartiers, notamment dans les domaines de l'insertion

Ces atouts sont rappelés au sein des travaux du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) « Ville Durable et Solidaire » et du club ANRU+10 « Innover dans les quartiers » ayant abouti à l'adoption d'un document de synthèse « L'économie circulaire dans les quartiers en renouvellement urbain »⁴⁵.

⁴⁵ « L'économie circulaire dans les quartiers en renouvellement urbain. Outils pour favoriser le réemploi dans le cadre des projets », *Les carnets de l'ANRU*, mars 2021

L'AGRICULTURE URBAINE, UNE REPONSE A UN BESOIN D'ALIMENTATION DURABLE ET DE JUSTICE ALIMENTAIRE

La notion d'agriculture urbaine est souvent mise au-devant de la scène dans les quartiers politique de la ville. Que ce soit lors de l'appel à projets Quartiers Fertiles émanant de l'ANRU à compter de 2019, ou plus récemment avec le Plan France Relance de l'ANCT. Il semble donc pertinent de s'arrêter sur cette notion.

Définitions et enjeux derrière l'agriculture urbaine

Tout d'abord, qu'est-ce l'agriculture urbaine ? On se rend compte que le terme est toujours en phase de définition. L'Ademe, définit l'agriculture urbaine comme « *tout acte visant la maîtrise du cycle végétal ou animal, dans un but de production alimentaire ayant lieu en zone urbaine ou périurbaine, mais là où elle est déterminante pour la sécurité alimentaire et la subsistance des populations dans les pays en développement, elle apparaît multifonctionnelle dans les pays développés, dépassant le seul rôle alimentaire et offrant des bénéfices multifacettes aux territoires et à leurs habitants* »⁴⁶.

Les projets qui se déploient en la matière se situent en effet à la rencontre de plusieurs dimensions :

- Économiques : création d'emplois non délocalisables (agriculture, transformation, vente, médiation sociale, animation au développement durable, ...), vocation d'insertion sociale et professionnelle, montée en compétence des acteurs non professionnels, structuration de filières locales ou micro-locales avec des modèles issus de l'économie sociale et solidaire.
- Sociales : projets fédérateurs, créateurs de lien social et d'inclusion ainsi que d'insertion, pouvant aussi être bénéfiques sur les plans pédagogique et sanitaire, avec une alimentation plus qualitative (produits de saisons) et à moindre coût dans le cadre de jardins partagés ou de fermes urbaines.
- Environnementales : retour ou consolidation de la nature en ville et de la biodiversité (verdissement de l'espace public, végétalisation de certains secteurs, produits phytosanitaires bannis), principes favorables à l'économie circulaire (recyclage et compostage des biodéchets notamment) avec le déploiement de circuits courts, préservation de terres agricoles en zone périurbaine, travailler sur la qualité des sols et lutter contre les îlots de chaleur.

L'agriculture urbaine, en prônant le circuit court, la participation citoyenne ou encore l'économie sociale, solidaire et circulaire, se trouve être un outil d'avenir pour les territoires urbains vulnérables. A travers des enjeux de justice alimentaire, d'alimentation durable/saine/accessible, d'emploi, de stratégie locale spécifiques, les modes de consommation sont réinterrogés avec une possibilité de passer à l'action en proximité.

On peut également y identifier des dimensions éducatives (implantées en quartier, les fermes urbaines sont des outils pédagogiques pour la découverte de la nature dans des zones urbaines parfois denses), ainsi que de santé (prise de conscience sur la qualité des produits, appropriation des habitudes alimentaires vertueuses, prévention de certaines maladies liées à une sur consommation de sucres et de produits transformés). Il est important de rappeler que les habitants de ces secteurs cumulent déjà des indicateurs de fragilités en matière de santé publique. La possibilité d'investir une parcelle, d'aménager son quartier permet également de se réapproprier la ville, de s'y ancrer. L'agriculture urbaine, par ses dimensions d'autonomie ou d'autodétermination alimentaire, implique aussi des questions de sécurité. Certains territoires ont une dépendance quasi-totale à l'importation de l'ordre de 90 % des produits alimentaires du quotidien, avec une autonomie alimentaire des grandes villes qui ne dépasse pas 3 jours.

⁴⁶ Ademe, *Agriculture urbaine, quels enjeux de durabilité ? Définition des différentes pratiques d'agriculture urbaine et décryptage de ses principaux enjeux de durabilité*, Décembre 2017

L'agriculture urbaine : une multitude de projets, aux exigences différentes

L'agriculture urbaine est majoritairement portée par des associations locales. Les formes qu'elle peut prendre recouvre une grande diversité, de la plantation en pied d'immeuble réalisée par des habitants-es à la ferme professionnelle. L'AFAUP, Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle, a identifié 3 typologies de projets :

- Les potagers et jardins collectifs : Il s'agit plutôt des initiatives de jardins partagés ou vergers dans l'espace public qui vont être entretenus par un groupe d'habitants ou une association. L'installation est légère et le lieu ouvert à tous-tes.
- Les fermes urbaines participatives : Il s'agit de fermes à vocation plutôt participatives ou sociales avec une forte interaction aux habitants/public mais une vocation économique et de production plus importante que le jardin partagé.
- Les fermes urbaines spécialisées : Il s'agit de fermes spécialisées comme l'hydroponie⁴⁷ ou l'aquaponie⁴⁸.

Les fermes peuvent recouvrir des formes très diverses, comme le prouve l'appel à projets Quartiers fertiles de l'ANRU, qui a vu des projets innovants dans de nombreux domaines : Champignonnières dans des caves d'immeuble, ruchers, bergeries, vergers, etc⁴⁹.

Une gouvernance alimentaire à travailler sur les territoires

A côté de la production, il y a également des enjeux d'accès à une nourriture de proximité. Il s'agit alors de faciliter son accessibilité par la présence de circuits de distribution qui dépassent les acteurs historiques de type banque alimentaire (cantines scolaires, marché, groupement d'achat, boutique de producteurs, épicerie sociale et solidaire, supermarchés coopératifs) à des prix réduits pour des ménages en difficulté ou en situation de précarité. Enfin, il est important de lutter contre le gaspillage alimentaire avec la mise en place de démarche circulaire, voire de régénération des sols, de compostage.

Ces solutions qui se dessinent apparaissent comme des leviers incontournables pour une gouvernance alimentaire qui intègre les quartiers prioritaires dans son fonctionnement, et qui dépasse la logique d'urgence et de distribution de l'aide alimentaire.

Cette gouvernance alimentaire doit relever d'une logique de coopération active entre acteurs associatifs, ceux de l'action publique institutionnelle (collectivités territoriales, éducation nationale) et les habitants-es. La note sur les transitions du RNCRPV montre que cette refonte de la gouvernance alimentaire est à l'œuvre dans de nombreux territoires. Les Projets alimentaires territoriaux (PAT) peuvent être un levier : « En 2014, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt fut un véritable tournant en instaurant un cadre autour des initiatives portées par les territoires dans le champ de l'alimentation et de l'agriculture de proximité via le Projet alimentaire territorial (PAT). Les PAT se sont largement développés. Ils sont élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire. Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. Le recensement des initiatives des CRPV montre que des PAT prennent en compte les enjeux spécifiques et structurent les actions en matière d'alimentation et d'agriculture de proximité, y compris dans les QPV ». Les PAT définissent une approche plus territorialisée et cohérente avec des orientations issues des outils de planification tels que les

⁴⁷ Culture hors sol, la terre est remplacée par un substrat inerte et stérile

⁴⁸ Système de production alimentaire durable qui unit la culture de plantes et l'élevage de poissons

⁴⁹ « L'agriculture urbaine dans les QPV : un terreau d'opportunités ? », disponible ici : <https://irev.fr/thematiques/transition/agriculture-et-alimentation-durable/lagriculture-urbaine-dans-les-qpv-un>

SRADET⁵⁰, les SCoT⁵¹ et les PLUi. La question de la prise en compte des enjeux des quartiers prioritaires invite ainsi à une collaboration renforcée entre les acteurs des QPV et des PAT.

Actuellement, on constate un intérêt croissant des collectivités pour ces sujets avec une volonté de relocalisation de la production dans la perspective d'une plus grande autonomie alimentaire. Les orientations qui s'incarnent au sein des PAT sont de :

- Protéger les espaces agricoles (déclinées au sein des PLUi notamment) ;
- Changer les pratiques : en réduisant le niveau d'intrants ;
- Disposer localement d'outils de logistique (légumeries, abattoirs, moulins, ...) ;
- Jouer sur le levier de la restauration collective et privée ;
- Mobiliser les acteurs, sensibiliser, informer, faire participer les habitants.

Les limites et obstacles auxquels se frotte l'agriculture urbaine

Malgré cette vision positive, l'agriculture urbaine n'est pas exempte de limites et d'obstacles. : la question des financements, le risque de gentrification, sa relation à l'urbanisation et à la métropolisation, et la question centrale du lien seront débattus.

Tout d'abord sur la question des financements, un article de la *Gazette des communes* précise les conditions des actions économiquement viables : « *L'ingénierie est essentielle pour outiller les structures porteuses afin de mener ces projets sur le long terme. « Beaucoup d'associations locales qui font de l'agriculture urbaine n'avaient pas cette compétence au départ, constate Christine Aubry, directrice de recherches en agriculture urbaine à l'institut AgroParisTech. Autre difficulté, les soutiens dans le cadre d'appels à projets tels que "les quartiers fertiles", concernent l'investissement et le démarrage du projet, mais pas son fonctionnement. Or les projets ne peuvent s'autofinancer, leur modèle économique se doit d'être hybride. » Formations, chantiers d'insertion, accueil de scolaires, vente à des restaurants publics et même de prestige, organisation - d'événements ou de « team building » pour les salariés d'entreprises, constituent les multiples sources de revenus* »⁵².

Outre ces questions d'ingénierie et de fonctionnement, l'agriculture urbaine est confrontée à un décalage entre les coûts de production et de commercialisation (les prix sont élevés, pour cause de faibles surfaces cultivées, compensé par des cultures à haute valeur ajoutée) et les moyens des habitants-es. Une interview croisée dans *Métropolitiques* sur la rénovation urbaine et la santé interroge son modèle économique notamment via l'intervention de l'urbaniste Kim Chiusano : « *Je ne crois pas que nous ayons trouvé un modèle économique qui permette à la fois la pérennité des structures, souvent fragiles et émergentes, d'agriculture urbaine, et l'accessibilité de leurs productions pour les plus pauvres, qui ont pourtant la nécessité de rompre avec une précarité qui est aussi alimentaire. Pour proposer des « paniers solidaires », qui présentent un coût moindre que le coût des produits, voire pour des dons, tout repose aujourd'hui sur de la subvention, qui doit porter sur les investissements mais aussi sur le fonctionnement. On doit chercher un système de financement pérenne auprès par exemple des CCAS ou des CAF, qui ont déjà pu se mobiliser sur ce type d'initiatives, notamment pendant le Covid* »⁵³. Un soutien au fonctionnement doit se faire sur le temps long. Il y a donc un réel enjeu à rendre cette alimentation abordable, dans un modèle viable. Le risque d'une rénovation urbaine

⁵⁰ Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

⁵¹ Schéma de cohérence territoriale

⁵² Le Renard Sophie, « l'agriculture urbaine germe dans les quartiers populaires », *La gazette des communes*, 14/02/2023, disponible ici : <https://www.lagazettedescommunes.com/851096/lagriculture-urbaine-germe-dans-les-quartiers-prioritaires/>

⁵³ Chiusano Kim, Lefebvre Camille, Mariette Audrey, Pitti Laure, « La rénovation urbaine au chevet des inégalités de santé ? Entretien croisé », *Métropolitiques*, 27 mars 2023. URL : <https://metropolitiques.eu/La-renovation-urbaine-au-chevet-des-inegalites-de-sante.html>

mettant un avant une agriculture urbaine mais à des prix élevés avec un processus de gentrification de ces logements sociaux neufs. Nous voyons d'ailleurs fleurir différentes aides sur les territoires pour développer l'agriculture urbaine en dehors du cadre de la rénovation urbaine, en lien avec les départements, la banque des territoires, etc. Sur les jardins partagés les bailleurs sont par exemple impliqués, avec des financements via l'abattement TFPB. Il y a donc un enjeu à interroger les conditions socio-économiques d'accès à une alimentation de qualité. Les AMAP sont par exemple situées socialement. L'article de *Métropolitiques* met en avant le levier des cantines scolaires comme solution par exemple.

La question est de savoir dans quelle mesure « l'agriculture urbaine » est pertinente face à l'urgence climatique, quand ce terme recouvre un spectre d'actions allant du verdissement de la ville, à des démarches très exigeantes visant au développement de nouvelles coopérations entre ruralité, périurbain et urbain. N'y a-t-il pas un risque d'affaiblir ce qu'elle peut réellement apporter en voulant lui confier trop de rôle ? C'est à cette question que tente de répondre l'article d'Antoine Lagneau « L'agriculture urbaine : solutions et illusions » publié en 2020 dans *Métropolitiques*⁵⁴. L'auteur part du constat que l'agriculture urbaine se met surtout en place dans les métropoles et leurs pourtours, entités dont les frontières sont choisies pour rayonner internationalement en termes de compétitivité et croissance. « *C'est dans ce paysage où se croisent logique marchande et rêves de puissance régionale que les différentes fonctions de l'agriculture urbaine se voient régulièrement mobilisées, à des fins parfois non exemptes de cynisme politique* »⁵⁵. Il est pointé l'hypocrisie de mettre en avant l'idée de lien par la restauration de relations ville-campagne, de tisser des solidarités, renforcer les trames écologiques quand dans le même temps ces métropoles engendrent fractures sociales et territoriales : « *le lien est partout pourvu que l'on oublie l'artificialisation rampante des villes et des vies* ». Rappelons d'ailleurs que la France artificialise chaque année entre 50 000 et 60 000 hectares soit l'équivalent d'un terrain de foot toutes les 7 minutes⁵⁶. La conséquence est une segmentation et spécialisation des espaces conduisant à une ségrégation spatiale. Paris se veut « Capitale agricole », met en avant une volonté d'autonomie alimentaire. Pourtant, si 49% de la région francilienne est constituée de terres agricoles, Paris a une autonomie agricole de 3 jours selon l'Ademe, et 90% de ses produits alimentaires sont importés. « *Implicitement ici, l'agriculture urbaine métropolitaine se voit désignée comme solution presque totale pour une autosuffisance alimentaire, plutôt que comme un maillon supplémentaire d'une boucle alimentaire locale reliant les territoires franciliens et le vivant. Au lieu d'afficher cette notion de collaboration et de liens, le choix semble avoir été fait de considérer les espaces extra-métropolitains comme des espaces productifs subalternes, chargés de compléter ce que la capitale agricole ne pourra produire via son agriculture intra-urbaine* ». En l'état, l'agriculture urbaine est souvent instrumentalisée pour masquer les effets de cette séparation et le rapport utilitariste au vivant non humain et aux territoires non urbains, sans les remettre en question. A partir de là, Antoine Lagneau propose des pistes afin d'éviter ces dévoiements. Il soutient qu'il est nécessaire de repreciser les fonctions de l'agriculture urbaine, et les réarticuler aux formes collectives dans lesquelles elle a pu se développer : jardins ouvriers et familiaux notamment. Ce sont des espaces de mixité, essentiels à la trame verte, qui permettent aux habitants de choisir ce qu'ils consomment à partir de leur propre production. L'auteur parle « d'autodétermination alimentaire », en opposition à « l'autonomie ». L'habitant y est l'acteur du système alimentaire territorial, à travers des potagers individuels et collectifs où le lien se cultive sous formes sociale et environnementale.

L'auteur conclut que « la parcelle de jardin familial et la ZAD ne sont pas des fins en soi et ne garantissent évidemment pas l'autosuffisance alimentaire. Mais elles sont des éléments structurants et des démarches exemplaires de tentatives visant à préserver et à développer une agriculture urbaine sociale, collective et territoriale qui inclue de nouveaux rapports entre l'humain et le vivant non humain. Cultiver en ville peut ainsi permettre d'aider à définir une reterritorialisation de nos sociétés fondées notamment sur de nouvelles

⁵⁴ Lagneau Antoine, « L'agriculture urbaine : solutions et illusions », *Métropolitiques*, 11 mai 2020. URL : <https://metropolitiques.eu/L-agriculture-urbaine-solutions-et-illusions.html>

⁵⁵ ibid

⁵⁶ « Etat des terres agricoles en France, le premier rapport de Terre de Liens », Terre de liens, 28/02/2022, disponible ici : <https://terredeliens.org/national/actu/etat-des-terres-agricoles-en-france-le-premier-rapport-de-terre-de-liens-28-02-2022/>

coopérations entre mondes urbains, périurbains et ruraux, loin du projet centralisateur des métropoles. Avec sa fonction de lien, c'est alors à une « recomposition des mondes » [...] que l'agriculture urbaine peut participer ».

Un enjeu transversal de santé publique à développer

L'agriculture urbaine a été mise sur le devant de la scène dans un contexte de rénovation urbaine devant faire face à l'urgence climatique. Elle permet de répondre à des enjeux de lien social et environnemental, de circuit-court, d'alimentation durable, d'économie sociale et solidaire. Derrière cette définition large de l'agriculture urbaine, les leviers pour les transitions ne sont pas les mêmes. Il est important de cibler les besoins des habitants-es, de développer une stratégie locale/territoriale en organisant une gouvernance alimentaire viable sur le long terme. Ces étapes ne doivent pas empêcher d'être attentifs à des externalités négatives comme un processus de gentrification, ou encore l'agriculture urbaine comme façade à une urbanisation aux logiques mortifères, inadéquate à la fabrication de liens, pourtant centrale. L'agriculture urbaine ne s'arrête d'ailleurs pas du tout aux portes de la rénovation urbaine, elle est portée par des associations et des bailleurs par exemple.

Il ressort des enjeux de santé prépondérants pour les populations dans les quartiers. Nous savons de plus que 54% des QPV fin 2018 étaient sous-denses en médecins généralistes, et que les populations des QPV ont un état de santé plus dégradé. Il y a un vrai enjeu à lever les barrières entre urbanisme et santé.

Un dernier enjeu important de transition écologique, dans les quartiers populaires, est celui des mobilités.

UN ENJEU DE MOBILITES INCLUSIVES DANS LES QPV, POUR FACILITER LE QUOTIDIEN



Des enjeux d'équité territoriale à travailler, en parallèle d'une sortie du « tout voiture »

Les quartiers de grands ensembles ont souvent été bâtis autour de grands axes routiers, avec un urbanisme tourné vers l'usage de la voiture. Or, en plus d'être un problème écologique et social, la voiture est facteur d'exclusion quand nous vivons dans un territoire conçu autour de son usage.

Dans une perspective de transitions, il s'agit de changer le paradigme « tout voiture », et d'orienter les politiques publiques vers d'autres moyens de transports, notamment en commun ou « doux » comme le vélo.

La mobilité du quotidien soulève des enjeux environnementaux comme sociaux qui touchent les résidents des quartiers prioritaires : enjeu d'égalité, de santé publique (qualité de l'air), environnemental (émissions de GES), de durabilité (énergie fossile). En 2019, le secteur des transports représentait 31% des émissions. Dans les émissions issues de la circulation routière, 54% sont le fait des voitures de particuliers⁵⁷.

La politique de la ville intègre déjà le sujet des mobilités, notamment dans des perspectives de désenclavement des quartiers ou d'insertion socio-professionnelle. Celles-ci passent le plus souvent par :

- L'amélioration de l'offre d'accès aux transports publics,
- Le financement de permis de conduire voire de véhicules,
- L'amélioration de la desserte des quartiers dans le cadre des projets de rénovation urbaine qui peut comprendre l'arrivée de nouvelles infrastructures de transport.

La Loi d'orientation des Mobilités (LOM) de 2019 posait un objectif de mobilité pour tous comme l'idéal à atteindre pour une plus grande équité territoriale. La loi listait des défis prioritaires pour y parvenir :

- « L'urgence environnementale et climatique, qui appelle à changer nos comportements » ;
- « Le manque de solutions dans de nombreux territoires, qui entretient un sentiment d'assignation à résidence »

23

Des dynamiques de mobilité particulières dans les QPV

Dans les quartiers populaires, on se déplace autant, mais moins loin. Dans ceux-ci, il est question de freins psychologiques, de l'articulation des stratégies locales, de lier la question des mobilités durables avec les impératifs d'accès à l'emploi, aux services et loisirs. Nous savons par exemple que les habitants-es des quartiers ont un plus faible niveau de mobilité, les femmes à plus forte raison. Les travaux de Nicolas Juste, montrent qu'en QPV ou ailleurs le nombre de sorties ou le temps de déplacement sont les mêmes. Ce qui diffère, c'est la distance parcourue, moindre en QPV. Cela s'explique notamment par le fait que la part des personnes ayant le permis de conduire est plus faible, comme la part des ménages possédant une voiture, « *ce qui induit, non pas une moindre mobilité mais une mobilité moins rapide et plus contrainte géographiquement. [...] La distinction hors QPV et en QPV se joue sur un report de la voiture vers la marche et les transports en commun. Des zones géographiques ne disposant pas d'une offre permettant de remplacer les trajets en voiture par les transports en commun et la marche sont alors plus exposées à une moindre mobilité* »⁵⁸.

⁵⁷« Les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports », République française-notre environnement, 25/01/2021, disponible ici : <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/climat/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-et-l-empreinte-carbone-ressources/article/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-du-secteur-des-transport>

⁵⁸ Martin Pierre-Edouard et Auclair Pauline, « Synthèse Quartier en transitions #4, Des mobilités inclusives pour les déplacements du quotidien », IREV, février 2022

Un intérêt à penser en termes de *motilité*

Ces constats plaident pour mobiliser la notion de *motilité*, développée par Vincent Kaufmann⁵⁹. La motilité se définit comme la potentialité à être mobile dans l'espace. Elle comprend donc des facteurs relatifs à :

- L'accessibilité (conditions auxquelles il est possible d'utiliser l'offre au sens large, ce qui renvoie à la notion de service).
- Les compétences (savoir-faire que nécessite l'usage de cette offre).
- L'appropriation (évaluation de l'offre par rapport aux projets, ce qui relève des stratégies, perceptions et habitudes).

C'est l'ensemble de ces éléments qui traduisent la capacité moindre à être mobile, et par conséquent l'exclusion sociale donc elle est vectrice.

Sur le marché de l'emploi par exemple, les emplois de cadre se situent majoritairement proches des lieux de centralité des villes, mais pas les emplois d'ouvriers. La desserte en transports en commun est donc moins aisée pour ces derniers. Selon le laboratoire de la mobilité inclusive, une personne en insertion sur deux a déjà renoncé à un emploi ou à une formation en raison de difficultés d'accès à un mode de déplacement⁶⁰. Par ailleurs le moindre accès des femmes à la voiture, en QPV, peut s'expliquer par une plus grande responsabilité domestique, et des pratiques quotidiennes plus restreintes dans l'espace et le temps. Les stéréotypes de genre ont donc un impact sur la mobilité.

Il y a donc un réel enjeu de politiques plus inclusives pour les mobilités, compétence aujourd'hui partagée entre les régions et les intercommunalités. L'IREV met l'accent sur la politique de transports en commun gratuits menée par l'agglomération de Dunkerque, couplée à de nouveaux bus de haute qualité qui permet une hausse de la fréquentation, une baisse des incivilités, une libération de freins psychologiques, et le bus vu comme vecteur d'émancipation. Toutefois, « *la gratuité seule ne suffit pas. Ce sont, comme le montre la stratégie à Dunkerque, les actions de transformation du territoire (infrastructures, meilleur équilibre entre les types de mobilités...) qui en font le succès* »⁶¹.

⁵⁹ Kaufmann Vincent, Ravalet Emmanuel, Dupuit Élodie (dir.), *Motilité et mobilité : mode d'emploi*, Neuchâtel, Alphil éditions, coll. « Espaces, mobilités et sociétés », 2015, 256 p

⁶⁰ Laboratoire de la mobilité inclusive, « La mobilité, un enjeu d'égalité », disponible ici : <https://www.mobiliteinclusive.com/la-mobilite-un-enjeu-degalite-2/>

⁶¹ Martin Pierre-Edouard et Auclair Pauline, « Synthèse Quartier en transitions #4, Des mobilités inclusives pour les déplacements du quotidien », IREV, février 2022

QUELQUES ELEMENTS SUR LES ENJEUX DE TRANSITION NUMERIQUE

La compréhension et l'appropriation des outils numériques sont aujourd'hui essentielles dans le domaine de l'emploi, pour l'accès aux droits, ou encore pour prendre rendez-vous chez un professionnel de santé. Les enjeux de continuité pédagogique lors de la crise sanitaire ont également montré l'importance de l'accès et de la compréhension de ces outils, ce qui ne va pas de soi.

Les *Cahiers du DSU* « de l'autre côté de l'écran...l'emploi vu des quartiers populaires »⁶², s'intéressent plus particulièrement aux pratiques des habitants-es des QPV : comment font-ils et elles face aux inégalités numériques, les réponses à leur apporter dans l'accompagnement vers la maîtrise des outils/usages ?

Un rapport de 2020 de l'ONPV⁶³ mentionne qu'« En 2019, 87% des habitants des QPV de France métropolitaine âgés de 18 à 59 ans sont équipés d'un smartphone (91% des habitants de France métropolitaine), 75% d'un ordinateur à la maison (89% des habitants de France métropolitaine) et 48% d'une tablette (contre 54%). En QPV, les motifs de non-possession d'un smartphone sont d'abord le fait de ne pas maîtriser cet outil, puis le coût des abonnements. » Une étude de l'Insee estime également que 17% de la population française a des difficultés à utiliser internet, parce qu'elle ne possède pas les connaissances nécessaires ou les équipements adéquats⁶⁴.

Les profils tels que « seniors équipés mais illettrés », les « familles connectées mais fragiles » (peu à l'aise avec les outils numériques), les « personnes sans emploi », les « habitants-es des quartiers populaires » et certains publics, notamment les femmes, sont plus touchés par les inégalités numériques. Cela se juxtapose à d'autres critères de fragilité économique et sociale. Il y a alors un risque que la dématérialisation renforce les inégalités existantes.

Face à ces constats, les pouvoirs publics ont mis en place différents leviers ces dernières années :

- Le gouvernement a lancé en 2019 un Appel à Manifestation d'Intérêt pour soutenir la création de 300 Fabriques de Territoires, dont 150 situées en QPV.
- Un rapport du Conseil national du numérique a été remis au gouvernement en septembre 2020 intitulé « Faire du numérique un accélérateur de diversité ». Il vise à renforcer l'insertion professionnelle via le numérique, notamment dans les quartiers politique de la ville.
- Dans le cadre du plan de relance, une enveloppe de 7 milliards d'euros a été mobilisée en faveur de la transition numérique sur la période 2021-2022 (plus de 1000 Conseillers numériques France Service ont été déployés dans les QPV dans ce cadre).
- La stratégie nationale pour un numérique inclusif déployée depuis 2018 avec 2 objectifs : accompagner les français-es éloignés-ées du numérique, et outiller le secteur de la médiation numérique.

Pour que l'ensemble de ces dispositifs fonctionnent, les sociologues invitent à être attentifs aux logiques sociales, aux rapports sociaux de classe, aux usages, et renforcer les capacités d'agir des habitants-es dans des usages et contextes qui leurs sont propres.

Il s'agit en fait de laisser tomber l'expression de « fracture numérique », et de parler plutôt « d'inégalités numériques » ou « sociales numériques », ou encore « d'inclusion numérique ». En effet, l'intérêt est de « *prêter attention aux conditions de possibilité de développement des pratiques de l'informatique connectée, mais c'est aussi, plus fondamentalement aux logiques sociales déterminant l'actualisation des usages* ».

⁶² Labo Cités, « De l'autre côté de l'écran...L'emploi vu des quartiers », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 2022/1 (N° 75), 52p

⁶³ *Vulnérabilités et ressources des quartiers prioritaires de la politique de la ville*, Rapport 2020, ONPV, p. 21.

⁶⁴ Legleye Stéphane, Rolland Annaïck, « Une personne sur six n'utilise pas Internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base », *Insee Première*, Octobre 2019, N°1790

auxquelles il devient encore plus important d'être sensible. Les usages de l'informatique connectée s'insèrent au sein de rapports sociaux de classe qui leur préexistent et les cadrent »⁶⁵. Les inégalités dans le numérique sont avant tout les contrecoups d'inégalités sociales. Le terme de fracture numérique s'inscrivait alors trop dans une vision d'égalité des chances, véhiculant l'idée que donner l'accès à tous-tous aux dispositifs numériques réglerait les problèmes qui y sont liés. L'égalité des chances entérine les inégalités sociales.

La posture à adopter nécessite alors de partir des individus, de leurs motivations, ressources, pratiques, compétences informelles, et pas seulement de leurs difficultés.

Une étude-action a été menée sur les pratiques numériques en QPV en 2018-2019 par un consortium d'experts⁶⁶. Elle montre que si des problématiques sont vécues notamment au niveau linguistique, liée à l'illettrisme ou à des complexités pour arriver à l'information souhaitée ; les personnes trouvent des solutions pour surmonter ces obstacles. Elles ont recours aux messageries vocales, l'usage de YouTube ou Instagram pour des « tutos » explicatifs, ou encore le primat de relations de proximité par l'appui d'aidants informels. Les publics disent pouvoir se faire aider en cas de besoin. L'étude note que l'usage de solutions institutionnelles est limité par méconnaissance ou défiance.

De nombreuses préconisations ressortent de l'étude :

- Les atouts des dynamiques de transmission par pairs, et la diversification des contextes et supports d'apprentissage.
- L'intégration du numérique dans les parcours d'accompagnement social, ce qui implique une formation des travailleurs sociaux.
- Inclure les usagers-es dans la conception des dispositifs numériques, faciliter les arborescences des sites internet, promouvoir des alternatives à l'écrit.
- Se passer du numérique si ce n'est pas indispensable.

Au niveau de l'emploi et de l'accès aux droits, une solution mise en œuvre par les pouvoirs publics est l'installation d'espaces France Service, avec un accueil physique et numérique dans un lieu avec plusieurs services publics, dont souvent Pôle emploi. Plus de 1000 Conseillers numériques France Service (CNFS) ont été déployés en QPV dans le cadre du Plan France Relance.

Pour favoriser l'insertion professionnelle, Pôle emploi s'appuie d'ailleurs sur le « Pass numérique », un chéquier qui permet de payer des services de médiation numérique.

Il y a aussi la démarche « Aidants Connect » pour aider les usagers-ères dans la réalisation des démarches administratives en ligne et protéger les professionnels qui effectuent ces démarches pour le compte des bénéficiaires. Le but est de réaliser l'ambition d'autonomisation numérique.

On parle ici de « médiation numérique », définie comme « les ingénieries (c'est-à-dire les techniques) qui permettent de rendre les personnes capables de comprendre et de maîtriser le numérique (ses enjeux et ses usages) dans une logique d'éducation populaire et de formation tout au long de la vie »⁶⁷.

Ce secteur de la médiation numérique est d'ailleurs en constante évolution. De nombreux professionnels-les sont amenés-es à en faire, sans même en avoir conscience : les médiathécaires, les travailleurs sociaux, les animateurs-rices etc. Une demande croissante et la confiance que les habitants-es ont en ces personnes peuvent expliquer le fait que ce type de médiation se développe.

⁶⁵ Granjon Fabien, « Inégalités sociales-numériques : décryptage sociologique », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 2022/1 (N° 75), p. 6-8

⁶⁶ Le Lab OuiShare x Chronos, Capital numérique, *Pouvoir d'agir des habitants des quartiers prioritaires 2018-2019*, décembre 2019

⁶⁷ Siguier Rignon Coline, « La technologie et les pratiques évoluent... la médiation numérique aussi ! », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 2022/1 (N° 75), p. 26-28

ANNEXE – RESSOURCES SUR « TRANSITIONS »



GENERALITES

ANRU, Harris Interactive, **Baromètre d'opinion – Les français dans leur quartier**. 4 documents, 12 septembre 2022

<https://www.anru.fr/la-docutheque/barometre-dopinion-les-francais-dans-leur-quartier>

ANRU, **L'économie circulaire dans les quartiers en renouvellement urbain. Outils pour favoriser le réemploi dans le cadre des projets**, Paris, ANRU, mars 2021, 101 p. (Les carnets de l'innovation)

https://www.anru.fr/sites/default/files/media/downloads/carnets-innovation_economie-circulaire-quartiers_0.pdf

Commissariat général au développement durable, **Les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports**, 25 février 2021 [En ligne]

<https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/climat/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-et-l-empreinte-carbone-ressources/article/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-du-secteur-des-transports>

D'ARMANCOURT Raphaële, **Economie circulaire. Référentiel pour son application dans les métiers des organismes Hlm**, Union Sociale pour l'Habitat, 13 avril 2021

<https://www.union-habitat.org/centre-de-ressources/innovation-qualite-de-service/economie-circulaire-referentiel-pour-son>

Observatoire régional de santé, **La santé des Franciliens. Diagnostic pour le projet régional de santé 2023-2027**, février 2023, 246 p.

https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorage/user_upload/La_sante_des_Franciliens_vd.pdf

Réseau Action Climat et UNICEF France, **Pollution de l'air et pauvreté des enfants : de l'injustice sociale dans l'air**, octobre 2021, 45 p.

https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/10/injusticesocialesdanslair_rapport_final_webpages.pdf

Laboratoire de la mobilité inclusive, **La mobilité, un enjeu d'égalité**. 2018 [En ligne]

<https://www.mobiliteinclusive.com/la-mobilite-un-enjeu-degalite-2/>

Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, **Déchets du bâtiment et des travaux publics**, Site du, 4 avril 2022 [En ligne]

<https://www.ecologie.gouv.fr/dechets-du-batiment-et-des-travaux-publics>

ELEMENTS DE CADRAGE

ADEME – Agence de la transition écologique, **Transition(s) 2050. Choisir maintenant. Agir pour le climat**. Novembre 2021, 687 p.

<https://librairie.ademe.fr/cadic/6531/transitions2050-rapport-comprimee.pdf?modal=false>

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), **Transition écologique et cohésion des territoires : quatre défis à relever – 5 tomes**, octobre 2020, 196 p.

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/0202_anct-transition-eco-compile-web.pdf

BEUCHER Stéphanie, MARE Marion, « **Cadrage épistémologique de la notion de transition en sciences humaines et en géographie** », *Bulletin de l'association de géographes français*, 97-4 | 2021, 383-394

<https://journals.openedition.org/bagf/7154>

Collectif, « **Transition écologique : bye-bye vieux monde**, *Dossier d'actualité de la Gazette des Communes*, 3 novembre 2022

<https://www.lagazettedescommunes.com/dossiers/transition-ecologique-bye-bye-vieux-monde/>

Collectif, **Remède à l'inégalo-scepticisme. Une évaluation des inégalités en France au regard des objectifs de développement durable**, Association 4D, Women engage for a common future France, 2019, 28 p.

https://www.association4d.org/wp-content/uploads/Rapport_Inegalites_FR_web_vcorrige.pdf

COMBY Jean-Baptiste, « **A propos de la dépossession écologique des classes populaires** », *Savoir/Agir*, 2015/3 (N° 33)

<https://www.cairn.info/revue-savoir-agir-2015-3-page-23.htm>

COMBY Jean-Baptiste, MALIER Hadrien, **Donner aux classes populaires les moyens de leur écologie**, *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 2023/1 (N° 77), p. 28-31

<https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-developpement-social-urbain-2023-1-page-28.htm?contenu=resume>

Commissariat général au développement durable, **La transition. Analyse d'un concept**, juin 2017, 4 p.

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Transition%20-%20Analyse%20d%27un%20concept.pdf>

DURAND Lucas, LANDEL Pierre-Antoine, **L'opérateur territorial de la transition énergétique ou la capacité d'intermédiation au service de la transition**, *Géographie, économie, société*, 2020/3-4 (Vol. 22), p. 285-303

<https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2020-3-page-285.htm?contenu=resume>

France Stratégie, **Soutenabilités ! Orchestrer et planifier l'action publique**, Paris : France Stratégie, 2022, 296 p.

https://reci.pmbpro.net/doc_num.php?explnum_id=1641

Institut de la concertation et de la participation citoyenne, **Webinaires. La coopération dans la transition écologique et solidaire**, 2021

<https://i-cpc.org/rencontres-cooperation-transition/>

KAUFMANN Vincent, RAVALET Emmanuel, DUPUIT Élodie (dir.), **Motilité et mobilité : mode d'emploi**, Neuchâtel, Alphil éditions, coll. « Espaces, mobilités et sociétés », 2015, 256 p

Labo de l'ESS, **Réussir une transition écologique juste. Pour faire de l'écologie un projet d'émancipation avec l'ESS**, 2023, 112 p.

<https://www.lelabo-ess.org/system/files/2023-03/2023 - Transition écologique juste WEB site.pdf>

LARRERE Catherine, **Pourquoi parle-t-on de « transition » écologique ?** *The Conversation*, 14 février 2021

<https://theconversation.com/pourquoi-parle-t-on-de-transition-ecologique-154104>

LIENARD Laure, CARBASSE Philippe, POUJOL Virginie, **Les dynamiques de transition : un espace de renouvellement pour l'interventions sociale?** *Articulation(s)*, n°3

<https://articulations.numerev.com/articles/revue-3/2755-les-dynamiques-de-transition-un-espace-de-renouvellement-pour-l-interventions-sociale#referances-bibliographiques>

MAZEAUD Alice, **Gouverner la transition écologique plutôt que renforcer la démocratie environnementale : une institutionnalisation en trompe-l'œil de la participation citoyenne**, *Revue française d'administration publique*, N° 179, 2021/3 pages 621 à 637

<https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2021-3-page-621.htm?contenu=article>

OUASSAK Fatima, **Pour une écologie pirate. Et nous serons libres**, 2023, La Découverte, 198 p.

SEMAL Luc, « **Une mosaïque de transitions en catastrophe. Réflexions sur les marges de manœuvre décroissantes de la transition écologique** », *La Pensée écologique*, 2017/1 (N° 1)

<https://www.cairn.info/revue-la-pensee-ecologique-2017-1-page-g.html>

THEYS Jacques, **Comment s'orienter dans la transition ?**, Premier Séminaire du Programme Cit'in – 23 mars 2018, Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord

<https://www.cit-in.fr/comment-s-orienter-dans-la-transition>

THEYS Jacques, **Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ?**, *Développement durable et territoires*, Vol. 5, n°1 | Février 2014

<https://journals.openedition.org/developpementdurable/10196>

Union nationale des acteurs et structures du développement local (UNADEL), Inter-réseaux des professionnels du DSU (IRDSU), **Transition écologique et sociale. Agir pour une transition juste et inclusive**, Pantin, UNADEL, 2022, 28 p.

<https://drive.google.com/file/d/1I86DAA4f4K4mi9nwHlykC2O0b9w9Uzg-/view>

UNADEL, IRDSU, **Les transitions territoriales, un défi & une opportunité pour les acteurs du développement territorial**, Pantin, UNADEL, IRDSU, 2021, 48 p.

<https://unadel.org/wp-content/uploads/2021/11/les-transitions-territoriales-un-defi-et-une-opportunite.pdf>

UNADEL, **Transition et conduite du changement. Enseignements de l'UNADEL**, à la suite de sa participation au travail réalisé pour l'ADEME sur quatre territoires en transition en partenariat avec JFC3D et Quadrant Conseil, mai 2019, 30 p.

https://unadel.org/wp-content/uploads/2019/06/Synthese-Ecoutes-ADEME_UNADEL.pdf

QUARTIERS / POLITIQUE DE LA VILLE / TERRITOIRES

29

ANCT, Les Petites Rivières, **Agir pour une transition écologique juste avec l'ESS. Réemploi informatique, cyclologistique, alimentation durable : les solutions dans les quartiers prioritaires**, avril 2023, 78 p.

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/agir-pour-une-transition-ecologique-juste-avec-less-1130>

ANRU, **Dossier - La rénovation urbaine, un levier pour la transition écologique**, en *VILLES*, janvier 2021, n° 2, pp. 7-19

<https://www.calameo.com/anru/read/006425921235db166c3a4>

CHIUSANO Kim, LEFEBVRE Camille, MARIETTE Audrey, PITTI Laure, « **La rénovation urbaine au chevet des inégalités de santé ? Entretien croisé** », *Métropolitiques*, 27 mars 2023. URL : <https://metropolitiques.eu/La-renovation-urbaine-au-chevet-des-inegalites-de-sante.html>

Collectif, **Comment adapter les quartiers prioritaires au changement climatique ?** *InterCO*, n°282, mai 2023, 28 p.

<https://www.intercommunalites.fr/app/uploads/2023/05/INTERCO-Magazine282-Web.pdf>

ELIE Mathilde, **Social et transition écologique : dans les quartiers politique de la ville, l'impulsion vient du bas**, *La Gazette des Communes*, 04/11/2020

<https://www.lagazettedescommunes.com/704209/social-et-transition-ecologique-dans-les-quartiers-politique-de-la-ville-limpulsion-vient-du-bas/>

JAROUSSEAU Émilie, WATKIN Yann, **Quartiers durables : comment ces projets urbains ont-ils évolué en dix ans ?** *Note rapide Territoires*, n° 873, novembre 2020, 6 p.

https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack2/Etude_2450/NR_873_web.pdf

LE RENARD Sophie, « **L'agriculture urbaine germe dans les quartiers populaires** », *La gazette des communes*, 14/02/2023

<https://www.lagazettedescommunes.com/851096/lagriculture-urbaine-germe-dans-les-quartiers-prioritaires/>

Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV), **Vulnérabilités et ressources des quartiers prioritaires de la politique de la ville, Rapport 2020**, ANCT, 184 p.

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-07/onpv-rapport-2020.original.pdf>

Réseau national des Centres de ressources politique de la ville, **Politique de la ville et transitions Contribution des centres de ressources politique de la ville**, Novembre 2021, 67 p.

http://cosoter-ressources.info/doc_num.php?explnum_id=6343

RICHARDOT Robin, « **Entre sobriété subie et sobriété choisie, les questions écologiques s'installent dans les quartiers populaires** », *Le Monde*, 06/03/2023, disponible ici :

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/03/06/entre-sobriete-subie-et-sobriete-choisie-les-questions-ecologiques-s-installent-dans-les-quartiers-populaires_6164262_3224.html

RICHARDOT Robin, « **La rénovation urbaine en plein débat face aux enjeux climatiques** », *Le Monde*, 06/03/2023, disponible ici :

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/03/06/face-aux-enjeux-climatiques-la-renovation-urbaine-en-plein-debat_6164298_3224.html

Villes et Banlieues, AFL, **Le financement de la transition écologique et sociale dans les villes de banlieue**, Septembre 2021, 12 p.

<https://www.agence-france-locale.fr/app/uploads/2023/02/financement-transition-ecolo-ville-et-banlieue.pdf>

AGRICULTURE / ALIMENTATION

Ademe, **Agriculture urbaine, quels enjeux de durabilité ? Définition des différentes pratiques d'agriculture urbaine et décryptage de ses principaux enjeux de durabilité**, Décembre 2017, 24 p.

https://www.nature-en-ville.com/sites/nature-en-ville/files/document/2020-02/agriculture_urbaine%255B1%255D.pdf

INJEP, **L'alimentation à la croisée des champs de l'action publique et de la vie associative**, *Cahiers de l'action*, n° 58, Avril 2022, 92 p.

<https://injep.fr/wp-content/uploads/2022/04/CA58.pdf>

LAGNEAU Antoine, « **L'agriculture urbaine : solutions et illusions** », *Métropolitiques*, 11 mai 2020. URL :

<https://metropolitiques.eu/L-agriculture-urbaine-solutions-et-illusions.html>

Terre de liens, **Etat des terres agricoles en France. Rapport**, Terre de liens, février 2022, 72 p.

<https://terredeliens.org/national/actu/etat-des-terres-agricoles-en-france-le-premier-rapport-de-terre-de-liens-28-02-2022/>

Union Sociale pour l'Habitat (USH), **L'agriculture urbaine dans le secteur Hlm : un atout pour des lieux de vie partagés, attractifs et durables : Guide pratique à l'attention des organismes HLM**, Paris : USH, 2022, 109 p.

https://www.union-habitat.org/sites/default/files/articles/pdf/2022-04/les_organismes_hlm_acteurs_de_lagriculture_urbaine.pdf

NUMERIQUE

GRANJON Fabien, « **Inégalités sociales-numériques : décryptage sociologique** », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 2022/1 (N° 75), p. 6-8

<https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-developpement-social-urbain-2022-1-page-6.htm>

Le Lab OuiShare, Chronos, **Capital numérique, Pouvoir d’agir des habitants des quartiers prioritaires 2018-2019**, décembre 2019, 104 p.

<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/436-capital-numerique.html>

LEGLÉYÉ Stéphane, ROLLAND Annaïck, « **Une personne sur six n’utilise pas Internet, plus d’un usager sur trois manque de compétences numériques de base** », *Insee Première*, Octobre 2019, N°1790

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/4241397/ip1780.pdf>

SIGUIER RIGONI Coline, « **La technologie et les pratiques évoluent... la médiation numérique aussi !** », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 2022/1 (N° 75), p. 26-28

<https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-developpement-social-urbain-2022-1-page-26.htm>

LEGISLATION

Loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), site vie publique :

<https://www.vie-publique.fr/loi/20729-ecologie-transition-energetique-croissance-verte>

Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, site vie publique :

<https://www.vie-publique.fr/loi/278460-loi-22-aout-2021-climat-et-resilience-convention-citoyenne-climat>

EXPERIENCES / OUTILS

Collectif, **L’agriculture, en banlieue aussi**, *Urbanisme* n°422, Septembre-octobre-novembre 2021, pp. 6-9

Un appel à idées sur l’agriculture urbaine à Saint-Martin-d’Hères, ville de banlieue de la métropole grenobloise, devient l’occasion d’un projet d’agri-urbanisme qui valorise la multifonctionnalité de cette activité et en fait un nouvel équipement autour duquel s’organise la vie de quartier.

<https://www.urbanisme.fr/bruits-de-ville/lagriculture-en-banlieue-aussi/>

Collectif, **Guide pratique. Babette : accès à une alimentation de qualité pour tous : Systèmes alimentaires inclusifs et outils de formation**, ISARA, 2021, 28 p.

Depuis 2018, le Groupement des Épiceries Sociales et Solidaires Rhône-Alpes Auvergne est partenaire du projet Babette, coordonné par l’ISARA. Ce programme vise à comprendre les difficultés des familles pour aller vers une alimentation de qualité, et d’expérimenter des solutions favorisant une évolution dans ce sens.

<https://isara.fr/wp-content/uploads/2022/01/Guide-Babette-Bonnes-Pratiques-Alimentaires-BD.pdf>

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Ministère de la transition énergétique, **Vadémécum de la transition**, 27 janvier 2021

Depuis plus de 10 ans, des outils et des dispositifs, qui œuvrent concrètement pour la transition vers des villes et territoires durables, sont déployés à toutes les étapes des projets et à toutes les échelles territoriales avec l’appui d’opérateurs. Le vadémécum de la transition vise à montrer la diversité et l’impact de ces solutions. Il a vocation à inspirer, susciter des échanges et de l’engagement, et à être enrichi au fil de l’eau en particulier par les praticiens...

<https://www.ecologie.gouv.fr/vademecum-transition>

Pôle Métropolitain de l'Artois (Lens), **Actes du cycle de travail de la Turbine de l'éco-transition, Lens** : Pôle Métropolitain de l'Artois, 2022, 28 p.

La démarche de Turbine de l'éco-transition est née en 2018 d'un constat : les initiatives en matière de transition se multiplient sur le territoire, mais sont insuffisantes pour répondre à la situation d'urgence climatique et sociale, qui appelle à une mobilisation de tous les acteurs. La Turbine de l'éco-transition vise donc à massifier une transition écologique juste, solidaire et porteuse d'opportunités, notamment en termes d'emploi.

Le soutien de l'Ademe et de la Région des Hauts-de-France ont permis au Pôle métropolitain de l'Artois et à l'association Euralens d'animer entre septembre 2020 et juillet 2021 un cycle de travail visant à placer l'éco-transition au cœur du modèle de développement du territoire.

<https://fr.calameo.com/read/006205650e3536c37817f>

Région hauts-de-France, **Mobilisation et Implication des citoyens dans les politiques locales de transition en Hauts-de-France : Guide pour les collectivités**, Lille : CCI Hauts-de-France, 2019. - 100 p.

Ce guide à destination des collectivités présente 30 actions déjà mises en œuvre en région pour accélérer la compréhension et la participation citoyenne aux projets et politiques de transition s'inscrivant dans rev3.

https://www.uccsa.fr/IMG/pdf/guide_mobilisation-citoyenne-transition.pdf

Vidéos

Moritz Paloma, L'écologie pirate : un projet de résistance pour se libérer – Fatima Ouassak, BLAST Le souffle de l'info, 13 février 2023, [En ligne]

<https://www.youtube.com/watch?v=GffZtcHvxCs>

PQN-A, **Prendre en compte les transitions dans les contrats de ville : par où commencer ?** 31/05/2023

<https://pqn-a.fr/fr/ressources/analyses/retour-sur-la-web-conference-prendre-en-compte-les-transitions-dans-les-contrats-de-ville-par-ou-commencer>

UNIOPSS, Replay intégral - « **Quels enjeux sociaux de la transition écologique ?** » - Seconde émission du cycle 2023 intitulé : « Les associations actrices de la protection sociale. » 27 octobre 2023

<https://www.youtube.com/watch?v=XhNB0jnWB1I>

LES TRAVAUX DES CENTRES DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE

Un certain nombre de centres de ressources politique de la ville ont travaillé la question des transitions, par le biais de cycle, de publications... Retrouvez ci-dessous un aperçu, non exhaustif, de ces travaux.

De plus, le Réseau national des Centres de ressources politique de la ville a eu l'occasion de document sur le sujet des transitions :

RNCRPV, **Politique de la ville et transitions Contribution des centres de ressources politique de la ville**, Novembre 2021, 67 p.

http://cosoter-ressources.info/doc_num.php?explnum_id=6343

Synthèses de cycles de qualification, de temps d'échanges...

IREV, **Replay du webinaire Comment la politique de la ville peut-elle contribuer à la soutenabilité des politiques publiques ?** 28 juin 2022

<https://irev.fr/thematiques/transition/comment-la-politique-de-la-ville-peut-elle-contribuer-aux-soutenabilites-des>

IREV, **Retour sur le cycle de rencontres régionales de prospectives sur la thématique "Des quartiers en transition"**, de 2020 à 2022

<https://irev.fr/thematiques/transition/cycle-de-rencontres-des-quartiers-en-transition-qet/presentation-du-cycle-de>

Collectif, **L'agriculture urbaine, un outil au service des quartiers populaires ?** *Les Après-midi de Profession banlieue*, n° 38, décembre 2021, 10 p.

https://www.professionbanlieue.org/IMG/pdf/apresmidi_agriculture_urbaine_def.pdf

Labo Cités, **Synthèse du cycle d'échanges 2019-2020 « Transition écologique et solidaire des quartiers populaires »**, novembre 2021, 24 p.

<https://www.labo-cites.org/system/files/documents/publications/2021-11/syntheseTransitionEco2020web.pdf>

Labo Cités, **Retour sur la 8ème édition des journées de l'ingénierie territoriale du 18 novembre 2021 : "Les transitions : un défi pour les professionnels"**, 20 p.

https://www.labo-cites.org/system/files/documents/rencontres/2022-03/IngenierieT_synthese8e%20journee.pdf

Pôle ressources villes et développement social, **Retour sur le cycle de réflexion et de qualification « transition écologique et quartiers populaires » - Inégalités et transition écologique**, 8 octobre 2020 à Gennevilliers, Pôle ressources, mars 2021, 27 p.

<https://www.lepoleressources.fr/app/uploads/2022/04/Inegalites-et-transition-ecologique-spread-Pole-Ressources-VF.pdf>

Pôle ressources villes et développement social, **Retour sur le cycle de réflexion et de qualification « transition écologique et quartiers populaires » - Mobilités durables**, 8 octobre 2020 à Gennevilliers, Pôle ressources, novembre 2021, 27 p.

<https://lepoleressources.fr/app/uploads/2022/01/Mobilit%C3%A9s-durables-spread-VF.pdf>

RésOvilles, **Enjeux & actions pour des quartiers populaires en transition. Retour sur le cycle quartiers en transitions 2021**, septembre 2021, 28 p.

https://www.resovilles.com/wp-content/uploads/2021/09/QenT2_web-1.pdf

RésOvilles, **Enjeux & actions pour des quartiers populaires en transition. Retour sur le cycle quartiers en transitions 2020**, mars 2021, 30 p.

<https://www.resovilles.com/wp-content/uploads/2021/03/QET1-VF-Vnumerique.pdf>

Villes au carré, **Retour sur le cycle « Et si les quartiers populaires entraient en transition ? »**, 25 février 2022

<https://www.villesaucarre.org/le-cycle-et-si-les-quartiers-populaires-entraient-en-transition/>

Villes et territoires, **La transition écologique : un nouveau levier pour l'insertion professionnelle des habitants des quartiers ?** Synthèse du webinar régional du jeudi 10 mars 2022, 15 p.

<https://villes-et-territoires.fr/wp-content/uploads/2022/05/CR-Webinaire-Transition-ecologique-Emploi-2.pdf>

Villes et territoires, **Transition écologique et politique de la ville : quelles convergences ?** Retour sur le séminaire du 30 juin 2021, 22 p.

<https://villes-et-territoires.fr/wp-content/uploads/2021/09/Restitution-webinaire-Transition-ecologique-30-juin-2021.pdf>

Villes et territoires, **Contrats de relance et de transition écologique (crte) et politique de la ville** - visioconférence – 2 juin 2021 - avec Romain Briot, conseiller cohésion urbaine et européenne à l'AdCF

<https://villes-et-territoires.fr/productions/crte-et-politique-de-la-ville/>

Fiches expériences / outils

IREV, Le **Lab des transitions** s'adresse aux collectivités désireuses d'expérimenter de nouveaux outils au service des transitions

<https://irev.fr/thematiques/transition/le-lab-des-transitions>

IREV, **Fiches expériences** sur « Transition »

<https://irev.fr/thematiques/transition/fiches-experiences-transition>

RésOvilles, Nouveau programme « **Labo Quartiers en Transitions** » pour accompagner les adhérents de RésO Villes à développer des solutions d'adaptation au changement climatique à destination des quartiers politique de la ville, 2023

<https://www.resovilles.com/nouveau-programme-labo-quartiers-en-transition/>

Villes au Carré, **Et si les quartiers entraînent en Transition ?** Une expérimentation lancée par Villes au Carré avec le soutien de l'ADEME, 7 novembre 2023

<https://www.villesaucarre.org/quartiers-et-transition/>

Publications

Labo Cités, **Crise environnementale et sociale : les quartiers populaires relèvent le défi**, *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, n° 77, premier semestre 2023

<https://www.labo-cites.org/publication/vient-de-paraitre-crise-environnementale-et-sociale-les-quartiers-populaires-relevant>

Labo Cités, **De l'autre côté de l'écran...L'emploi vu des quartiers**, *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, n° 77, premier semestre 2022

<https://www.labo-cites.org/publication/de-lautre-cote-de-lecran-lemploi-vu-des-quartiers-populaires>

Pays et Quartiers de Nouvelle Aquitaine, **Web-conférence #8 "Comment construire et conduire son projet de revitalisation en intégrant la transition climatique ?" : les dix points à retenir**, 13 septembre 2022

<https://www.youtube.com/watch?v=TT2T4jg4PgU>

Pôle ressources villes et développement social, Institut Paris Région, **La transition, un levier de développement pour les quartiers populaires dans les quartiers populaires**, *Note rapide de l'Institut Paris Région*, n° 887, avril 2021, 6 p.

<https://lepoleressources.fr/app/uploads/2021/04/NR-pole-ressources-et-IPR.pdf>

RésOvilles, **Décryptage. Participation citoyenne dans la transition écologique des quartiers. Comment les habitants se réapproprient les enjeux de transition écologique des quartiers ?** mai 2022, 4 p.

<https://www.resovilles.com/decryptage-reappropriation-des-enjeux-de-transitions/>

RésOvilles, **Décryptage. Enjeux et impacts. Du changement climatique sur les entreprises des quartiers ?** juin 2022, 4 p.

<https://www.resovilles.com/decryptage-climat-et-entreprises-des-quartiers/>

Villes au carré, **Innovations territoriales dans la politique de la ville, un atout pour les transitions. Focus #6**, juin 2022, 24 p.

http://cosoter-ressources.info/doc_num_data.php?explnum_id=6395